

PLAN LIBRE

2€

LE JOURNAL DE L'ARCHITECTURE EN MIDI-PYRÉNÉES
 ARIÈGE - AVEYRON - HAUTE-GARONNE - HAUTES PYRÉNÉES - GERS - LOT - TARN - TARN-ET-GARONNE

p.8 EXPOSITION : ALVARO SIZA – PAVILLONS ET MUSEES, 1993-2005



© Sophie Voehre

p.7 EXPOSITION : DESIDERATA DESIGN, DES OBJETS DÉSIGNÉS

“ A travers les bouleversements qui déterminent la période d’entre-deux guerres jusqu’à la reconstruction, le mouvement moderne a profondément marqué un changement radical dans la façon d’envisager l’espace et le mobilier. La révolution industrielle, engagée au siècle précédent, a entraîné dans les villes un afflux de populations qu’il faut loger et équiper dignement et à coût réduit. A travers différents courants, de l’Allemagne à la Finlande, une forte ambition sociale et artistique animera les architectes de la modernité tels Le Corbusier ou Alvar Aalto. ”

p.16 BULLETIN D’ABONNEMENT / PLAN LIBRE : 1 AN : 10 NUMÉROS / 20 EUROS

EDITO

Le mois de Juillet français a été le plus chaud depuis que le thermomètre existe. L'année 2006 est une année charnière où l'accélération des changements oblige à une accélération des prises de conscience. Les accords de Kyoto, quoique non entièrement respectés, ne s'avèrent déjà plus suffisants pour éviter à court terme, des bouleversements sans précédent. L'idée du développement durable fait son chemin. Elle a déjà posé les jalons d'une nouvelle façon de penser l'avenir. Mais dans ce monde mouvant, imprévisible, les maîtres mots sont plus que jamais : solidarité, réduction, répartition. Réduire la consommation tout azimut des énergies, des espaces, des denrées, des matériaux jetables et devenir avec ou contre son gré solidaire les uns des autres à petite ou grande échelle. Le déplacement des zones chaudes vers le nord risque de provoquer des migrations de populations, qui à leur tour auront besoin de retrouver l'habitat essentiel à leur nouvelle vie. Nouveau lieu, nouvelle façon de vivre. Les règles de constructions devraient également évoluer rapidement pour coller au plus près des nouvelles données climatiques. Dans cette perspective, si proche, l'architecte peut et doit jouer pleinement son rôle. Les pressions économiques, donc politiques... sont de plus en plus tangibles pour le débouter de son rôle multiple. Mais c'est précisément sa capacité à saisir l'ensemble et le détail, l'urbain et le rural, l'économie et la technique sans parler des enjeux de société, de l'art enfin - vital - qui le rendent définitivement incontournable. Nos préoccupations sont bel et bien de le démontrer, chaque jour et il faut tenir. Formations, informations, culture, sont autant d'outils à notre disposition. Parmi eux, les XXe Rendez-Vous de l'Architecture, concentrés cette année en une seule journée, sont l'occasion, éphémère mais chaque fois renouvelée, de nous retrouver. Il faut aussi que chacun en prenne bonne note, ces Rendez-Vous de l'Architecture sont les vôtres.

Marylène KERLOVEOU

Vice-Présidente du Conseil Régional de l'Ordre des Architectes Midi-Pyrénées

AGENDA

JOURNÉE D'INFORMATION - RAPPEL

« Code des Marchés Publics »

Le 19 septembre 2006 à partir de 9h00

Hôtel de Région Midi-Pyrénées, 22 avenue du Maréchal Juin, Toulouse

Animateurs : Jacques Cabanieu, Secrétaire Général et Nicole Sitruk, Conseil et Experte Juridique à la Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques (MIQCP)

Le Code des marchés Publics est enfin paru : décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 et circulaire d'application du 3 août. Il est applicable au 1^{er} septembre 2006. A se procurer sur www.journal-officiel.gouv.fr

Cette journée vous permettra de connaître les dernières modifications. Notez cette date sur vos agendas — l'invitation vous parviendra ultérieurement —.

2^e EDITION DES JOURNÉES DÉPARTEMENTALES

Rencontres élus / architectes

Le jeudi 28 septembre 2006 / dans le Gers, à Auch.

Le jeudi 25 octobre 2006 / en Aveyron, à Rodez



Le Conseil de l'Ordre Midi-Pyrénées, en partenariat avec la Drac, la Région Midi-Pyrénées, la Maison de l'Architecture, l'EnsAT, Gaz de France, Lafarge et Point P., organise cette deuxième édition des Rencontres Départementales Elus/Architectes autour du thème :

« le développement durable dans l'architecture et l'aménagement urbain »

Penser l'environnement dans les trois dimensions de l'espace en y ajoutant la composante du temps (la durée de vie) et l'analyse des interactions entre le bâtiment et le milieu - proche et élargi - qui le reçoit, pour parvenir à maîtriser l'impact des activités humaines, tel est l'enjeu du développement durable dans l'architecture et l'urbanisme.

En replaçant simultanément l'homme et l'environnement au centre de nos réflexions, depuis la programmation jusqu'à la réception des ouvrages et au-delà, tout au long de la durée de vie du bâtiment, le Maître d'Ouvrage et le Maître d'œuvre intègrent la notion de développement durable dans le quotidien de l'aménagement du territoire.

Ces Rencontres élus/architectes, organisées dans chaque département de Midi-Pyrénées de septembre 2006 à mars 2007 seront l'occasion d'illustrer cette démarche.

Notes d'ores et déjà les deux premières connues à ce jour sur votre agenda. Elles débiteront à 17h00.

Organisation : Conseil Régional de l'Ordre des Architectes Midi-Pyrénées - Tél. : 05 34 31 26 66

CONGRÈS NATIONAL

Association des Techniciens Supérieurs Territoriaux

Les 13, 14 et 15 septembre 2006

Parc des Expositions-Toulouse

Thème « Les déplacements » :

Des ateliers sur : La sécurité routière en milieu urbain et rural / Le Plan de Déplacement Urbain (PDU) / La maîtrise du développement urbain et périurbain / Les aménagements en faveur de la diminution du trafic automobile / Une politique en faveur des « non-déplacements ».

En parallèle des visites techniques seront organisées : Le chantier du métro / Les fonderies DECHAUMONT / Gaz de France : Bus alimenté au gaz naturel / EDF : Usine de panneaux solaires photovoltaïques / TECHNAL : Menuiseries aluminium / LAFARGE : Central à béton.

En marge de ce congrès, trois salons se tiendront conjointement : Equipement Territorial - Energie - Réseaux Expo. Ils vous permettront de faire le point sur l'urbanisme de demain.

Renseignements Inscriptions : Dominique Michel - Tél. : 05 62 27 47 77

CONFÉRENCE TECHNIQUE ET EXPOSITION

« Les Bétons innovants : esthétique et performance Quelles utilisations en intérieur »

Mercredi 4 octobre 2006 à 18h30

Maison de l'Architecture

Organisée par Lafarge, partenaire de la Maison de l'Architecture de Midi-Pyrénées.

Les avancées technologiques du béton offrent aujourd'hui, aux architectes la possibilité de proposer de nouvelles solutions, dans l'aménagement et l'agencement du cadre de vie.

« Le béton hautes performances Ductal dans le mobilier » présenté par Philippe Lasseur de Lafarge Ciments et l'entreprise Atelier du Béton.

« Les bétons de sols décoratifs Artévia dans l'aménagement intérieur » présenté par Jean-Paul Tardy de Lafarge Bétons et Marie-Christine Migeon directrice de l'Ecole Européenne de l'Art et des Matières. Illustrations par des architectes.

Inscription préalable à la Maison de l'Architecture : Tél. : 05 61 53 19 89 - email : ma-mp@wanadoo.fr

Renseignements : Isabelle Sutra - Lafarge Bétons : 06 80 57 22 72.

A NOTER SUR VOS AGENDAS



Les XX^e Rendez-Vous de l'Architecture

Le jeudi 30 novembre 2006 à Diagora – Toulouse

Conférenciers : Les architectes : Jacques Ferrier - Florence Lipsky-Rollet et Pascal Rollet - Massimiliano Fuksas - Nicolas Michelin -

ACTUALITÉS

JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE

Les 16 et 17 septembre 2006

Cette année pour leur 23^e édition, les Journées européennes du Patrimoine nous proposent d'investir les lieux et monuments en valorisant toutes les pratiques culturelles pouvant s'exercer en leur sein. Le patrimoine français a toujours été, dans toute sa diversité, un espace de création, d'inspiration ou d'expression culturelle. Des concerts, des spectacles... seront ainsi proposés dans des monuments privés et publics.

C'est ainsi qu'en Midi-Pyrénées sont proposés :

_à la Préfecture de la Région Midi-Pyrénées, Préfecture de la Haute-Garonne à Toulouse. Dans l'ancien évêché du XVII^e siècle, reconstitution d'un village médiéval avec des artisans compagnons, des dégustations de cuisine médiévale, un concert de troubadours médiévaux et une exposition.

Samedi : 13h30-18h30 / Dimanche : 10h30-18h30

_sur le site templier et hospitalier de la Couvertorade (12).

Seront mis en place des impromptus théâtraux le dimanche de 11h à 17h. Ouverture les samedi et dimanche de 10 h à 12h et de 14h à 18h.

_l'Association du Pays des Pyrénées Cathares propose des visites guidées à : Dun : cabanes utilisées par les guérilleros espagnols pendant la II^e guerre mondiale. Samedi à 16h30 / Belestia : fontaine de Fontesorbes, dont le débit est intermittent. Samedi à 14h30 / Mirepoix : églises, visite du clocher dont la flèche atteint 65 mètres. Dimanche à 14h30 / Mirepoix : église de Mazerettes : visite avec le restaurateur des fresques. Dimanche à 18h / Roumengoux : visite de l'église et de ses vitraux contemporains, avec le vitrailliste Hervé Cornu. Dimanche à 16h30

Renseignements sur le site www.culture.fr - par téléphone à partir du 11 septembre au : 0820 20 25 02.

« ARCHILAB »

7^e Rencontres Internationales d'Architecture d'Orléans

Du 21 octobre au 23 décembre 2006

Rendez-vous majeur de l'architecture prospective, Archilab sera cette année entièrement consacré au Japon, proposant trois expositions exceptionnelles et deux journées de conférences. L'exposition Faire son nid dans la ville présentera sur quelque 1500 m² des projets d'habitats conçus par une trentaine d'architectes japonais parmi les plus importants de la génération actuelle. Parallèlement, *Toyo Ito et Kengo Kuma* feront l'objet de deux expositions monographiques au Frac Centre et au Carré Saint-Vincent, Scène Nationale d'Orléans. Ces deux architectes de renom présenteront leur démarche lors des conférences qui réuniront, les 19 & 20 octobre, plusieurs équipes de cet Archilab Japon.

Renseignements : Archilab au 02 38 53 06 16

37^e CONGRÈS DE L'UNSA

Du 21 octobre au 23 décembre 2006

Palais de Congrès de Strasbourg

Thème : l'Architecture, la Politique, l'Europe

Des ateliers de formation (en simultané) sur les thèmes suivants : Accessibilité et qualité d'usage, la France et l'Europe / Politique de la ville : droit au logement et politique urbaine / Les jeunes architectes européens / Enjeux européens de la formation / Comparaison des pratiques professionnelles dans l'Union Européenne / Economie globale et architecture durable

Tables rondes : Existe-t-il une culture européenne de l'architecture ? en duplex et en direct avec le forum Européen des politiques architecturale à Helsinki / Vers une coopération européenne des hommes et des régions

Renseignements : Tél.: 04 45 44 58 45

ENSAT

Un nouveau directeur à l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Toulouse

Au terme d'une carrière menée essentiellement au service de la Direction de l'Architecture et du Patrimoine, et plus particulièrement comme directeur de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Toulouse à deux reprises, César Juvé tire sa révérence. Ayant dirigé par ailleurs les ENSA de Montpellier et de Bordeaux, ainsi que le Pôle Universitaire Européen de Toulouse, et exercé les fonctions d'Inspecteur Général de l'enseignement de l'architecture, c'est en effet à l'ENSA de Toulouse que César Juvé a apporté sa plus large contribution. Arrivant de Paris où il assurait les fonctions de directeur des études à l'IECE (Institut d'Economie et de Coopération Européenne), il a été nommé directeur de l'Unité Pédagogique d'Architecture de Toulouse en septembre 1971,



César Juvé et Pierre Fernandez

poste qu'il occupera jusqu'au mois de juillet 1985. Ayant œuvré à l'époque pour la structuration de cet établissement, il y est retourné pour effectuer sa dernière ligne droite professionnelle en septembre 2001 et l'a dirigé à nouveau jusqu'au mois d'avril 2006. César Juvé doit être remercié pour le travail accompli au service de l'enseignement de l'architecture. C'est Pierre Fernandez qui a été nommé pour lui succéder à la direction de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Toulouse. Pierre Fernandez est architecte DPLG et docteur de l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Paris. Ayant effectué sa formation d'architecte à l'UPA de Toulouse où il a été diplômé en 1979 il a débuté

sa vie professionnelle en coopération ou il exercera successivement ses fonctions d'architecte au département d'urbanisme de la SCET International à Abidjan, puis au sein de l'agence d'architecture TECNOBAN à Rio de Janeiro. De retour en France, il démarre une activité libérale menée individuellement dans le département du Gers, puis en association à Tarbes. Il continue par ailleurs à exercer des missions de conseil pour le compte du Ministère des Affaires Etrangères.

Enseignant depuis 1988, Pierre Fernandez continue à exercer la maîtrise d'œuvre jusqu'en 1996, année de la soutenance de sa thèse à l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Paris. Il se consacre ensuite davantage à des activités de recherche et prendra la direction du GRECO (Groupe de Recherche Environnement Conception) en 2000, laboratoire avec lequel il coordonne notamment la formation continue « architecture et HQE » organisé par l'ENSAT et le CROA dans le cadre du pôle de compétences. Parallèlement à ses activités d'enseignement et de recherche, il exerce par ailleurs une activité de conseil en maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur les questions de qualité environnementale de l'architecture et de développement urbain durable. Très investi dans la vie institutionnelle de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Toulouse depuis son recrutement, Pierre Fernandez y a successivement assuré les fonctions de président de la CPR (commission de la Pédagogie et de la recherche), de président du conseil scientifique, puis de président du conseil d'administration durant trois mandats. Il a également exercé au plan national les responsabilités de représentant de l'ENSA de Toulouse au sein du CSEA (Conseil Supérieur de l'enseignement de l'Architecture), puis de vice-président de la CPEA (Conférence des Présidents d'Ecoles d'Architecture). C'est à la demande du conseil d'administration que Pierre Fernandez a présenté sa candidature à la direction de l'établissement, candidature retenue par décision du ministre de la culture le 22 mai 2006. Nous lui souhaitons beaucoup de réussite dans l'exercice de cette nouvelle fonction.

Le 30 juin (photos ci-jointes), de nombreux représentants de la DAPA, du conseil régional, du conseil général, de la mairie, ainsi que de la profession et de plusieurs universités, étaient réunis à l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Toulouse pour honorer simultanément le départ à la retraite de César Juvé et la prise de fonction de Pierre Fernandez.

WWW.CAUE-MP.FR



Le site Internet des CAUE de Midi-Pyrénées est en ligne.

Support de communication en faveur de la qualité de l'architecture et de l'urbanisme, du paysage et de l'environnement, le nouveau portail régional vient en appui des missions des CAUE. Découvrez ...

La rubrique Boîte à outils > Pour renforcer l'accompagnement des collectivités et des politiques territoriales, une quarantaine d'outils opérationnels, de connaissance ou de planification dans les domaines de l'aménagement, de l'architecture et de l'environnement sont présentés ; des expériences, des témoignages et contacts en Midi-Pyrénées viennent enrichir les informations réglementaires.

La rubrique Construire et réhabiliter > Les CAUE proposent, en appui de leur mission de conseil au particulier, le téléchargement de l'ensemble de leurs supports d'information et de sensibilisation pour préparer et conduire au mieux un projet de construction, d'aménagement ou de réhabilitation.

La rubrique Nos productions > L'internaute, guidé par un moteur de recherche, prend connaissance de l'inventaire des publications (ouvrages, expositions, plaquettes, fiches conseil...) produites par le réseau régional. Les conditions d'accès des deux cents publications sont précisées. Certains documents sont téléchargeables.

Les rubriques CAUE Midi-Pyrénées > L'actualité et la spécificité des huit CAUE et de l'URCAUE sont détaillées : Conseils d'Administrations, équipes, partenariats, actions en cours, expositions, programme de formation, conditions d'accueil du public... Ce premier contenu sera enrichi de nouveaux développements : sont prévues prochainement deux nouvelles rubriques sur les actions pédagogiques et les Espaces Info Energie. L'ergonomie et l'organisation du contenu tiennent compte des conditions d'accès au plus grand nombre, aux déficiences visuels notamment.

Ce support d'information est à la disposition des partenaires pour toute communication dans les domaines d'intervention des CAUE. Le portail régional www.caue-mp.fr a reçu le soutien technique de l'ARDESI, le soutien financier du Conseil Régional Midi-Pyrénées, de la Direction Régionale aux Affaires Culturelles et de l'Union européenne.

Contact : URCAUE Midi-Pyrénées - Séverine TOULIS - Tél. : 05 34 41 39 59 Mail : ur@caue-mp.fr

ACTUALITÉS

ASSURANCE CONSTRUCTION NOTION D'ACCESSOIRE

L'objet de l'ordonnance du 8 juin 2005 est de permettre de définir avec précision le champ de l'assurance obligatoire, sans pour autant remettre en cause le système mis en place par la loi du 4 janvier 1978. L'ordonnance substitue à la notion de travaux de bâtiment celle de travaux de construction.

Une règle : le TOUT SAUF

Tous les ouvrages sont soumis à l'obligation d'assurance, sauf ceux qui sont indiqués limitativement à l'article 243-1-1 du code des assurances.

Ouvrages expressément exclus de l'obligation d'assurance

- les ouvrages maritimes, lacustres et fluviaux,
- les ouvrages d'infrastructures routières, portuaires, aéroportuaires, héliportuaires et ferroviaires,
- les ouvrages de traitement de résidus urbains, de déchets industriels et d'effluents, ainsi que les éléments d'équipement de l'un ou l'autre de ces ouvrages.

Attention à la notion d'accessoire

Les ouvrages suivants ne sont pas soumis à l'obligation d'assurance

sauf s'ils sont l'accessoire d'un ouvrage lui-même soumis à l'obligation d'assurance : citons ainsi les ouvrages de voiries, ouvrages piétonniers, parcs de stationnement, réseaux divers, canalisations, lignes ou câbles et leurs supports, ouvrages de transport, de production, de stockage et de distribution d'énergie, ouvrages de télécommunication, ouvrages sportifs non couverts, ainsi que leurs éléments d'équipement.

Comment définir ce qu'est un ouvrage «accessoire» ?

Il n'existe aucune définition légale de l'accessoire. La seule tentative d'explication ressort de la note de présentation de l'ordonnance qui indique que : «s'agissant de la notion d'accessoire, elle s'entend par exemple pour les VRD (voiries et réseaux divers) d'un lotissement comme soumettant à l'assurance obligatoire les seuls VRD réalisés sur l'unité foncière d'implantation des logements. En revanche, les VRD réalisés dans le cadre global de l'aménagement ne sont pas soumis à l'obligation d'assurance».

Des questions restent sans réponse...

Quel sera le sort de l'accessoire qui n'est pas construit simultanément avec l'ouvrage principal, de l'accessoire qui n'est pas construit sur la même unité foncière, de l'accessoire qui n'est affecté qu'en partie à un ouvrage soumis à l'obligation d'assurance ?

Non soumis ne veut pas dire non responsable

Que les constructeurs ne soient pas obligés de s'assurer? ne signifie pas qu'ils ne sont pas soumis à la présomption de responsabilité décennale pour les ouvrages cités dans l'article 243-1-1 du code des assurances.

Quelles incidences pour les architectes ?

L'architecte est soumis à une obligation générale d'assurance pour couvrir l'ensemble de ses responsabilités. Ce n'est pas le cas de ses partenaires constructeurs qui pourront, s'ils le souhaitent, ne pas s'assurer pour les ouvrages cités par l'article 243-1-1 du code des assurances. Il est donc impératif de contrôler les assurances souscrites par les différents acteurs à l'acte de construire.

Les précautions à prendre

_Pour les ouvrages soumis à l'obligation d'assurance, les constructeurs doivent être titulaires d'un contrat d'assurance décennale «ouvrages de bâtiment».

_Pour les ouvrages non soumis à l'obligation d'assurance, il faut exiger des autres constructeurs une attestation d'assurance indiquant la souscription d'une garantie dite «garantie décennale ouvrages de génie civil». Cette garantie doit être ferme, c'est-à-dire maintenue pendant dix ans à partir de la réception. Le montant de la garantie doit être suffisant et en rapport avec l'ouvrage construit.

Source : MAF

FRANCIS CUILIER - GRAND PRIX DE L'URBANISME 2006

Après Christian de Portzamparc en 2004, Bernard Reichen en 2005 le Grand prix de l'urbanisme a été décerné cette année à Francis Cuillier, directeur général de l'agence d'urbanisme Bordeaux Aquitaine Métropole (a'urba) depuis 1995.

Cet urbaniste militant résume à 59 ans, l'histoire récente de l'urbanisme en France qu'il a sillonnée depuis plus de 30 ans. Dans les années 80, Francis Cuillier a notamment été en charge de la reconversion industrielle en Lorraine et responsable «Pôle Européen de Développement», qui a donné naissance à l'agence d'urbanisme de Longwy. De juillet 1990 à février 1995, il a été Directeur de l'Agence de Développement et d'Urbanisme de l'Agglomération Strasbourgeoise (ADEUS). Depuis le 1er Janvier 1995, il est Directeur Général de l'Agence d'Urbanisme de Bordeaux Métropole, qui a réalisé, entre autres, le Schéma Directeur des Déplacements Urbains et préparé la décision et la mise en oeuvre du projet tramway (depuis 1996). Enfin, de 1995 à 2001, Francis Cuillier a été président du groupe «gestion des transports urbains» du PREDIT 2 - (programme interministériel de recherche sur les transports) et il enseigne actuellement à l'université Michel de Montaigne à Bordeaux (Institut d'urbanisme et d'aménagement).

RÉSULTATS

1 Musée de la préhistoire en Corée



Les autorités de la province de Gyeonggi en République de Corée, ont lancé un concours international de projets, en une seule phase, pour la conception architecturale d'un musée, sur le site archéologique de Jeongok-ri. Considéré comme l'un des plus importants sites paléolithiques en Corée, Jeongok-ri revêt une importance cruciale dans l'interprétation de l'évolution humaine, de sa répartition géographique et du développement de la culture du paléolithique. Le projet d'une superficie de 5000 m² devait : exploiter la proximité des fouilles et mettre en évidence la spécificité du lieu et des objets archéologiques exposés / utiliser la topographie et la géologie du site ainsi que sa situation exceptionnelle face au fleuve Hantan / être à la fois un espace pédagogique et un lieu de divertissement, dédié au patrimoine culturel et historique du lieu. **Palmarès : 1^{er} Prix** : Nicolas Desmazières (France) / **2^e Prix** : Paul Preissner (USA) / **3^e Prix ex-aequo** : Lonn Combs (USA) - Satoschi Matsuoka (Japon) / **Mentions** : Amedeo Schiattarella (Italie) / Stéphane Lagre (France) / Lars Spuybroek (Pays-Bas) / Antoine Chaudemanche (France) / Adriano de Gioannis (Italie)

2 Maisons individuelles contemporaines en terre cuite Lancement de la ligne Amarante

Initiée par la FFTB, cette ligne consiste en une série de six modèles de maisons individuelles contemporaines, imaginés par six équipes d'architectes et réalisés par des constructeurs partenaires. Ces maisons sont regroupées dans un catalogue dont la FFTB assure la promotion auprès du public.

Un concours avait été organisé en 2005 afin de sélectionner les équipes d'architectes. Le cahier des charges était le suivant : «une maison de 130 à 140 m², pour une famille de 4 à 5 personnes, facilement adaptable à des contextes variés, dont la terre cuite (100 m² minimum) constitue un élément fort de l'image et du confort, conçue pour préserver au mieux l'environnement et les ressources

naturelles». Le jury du concours a retenu six lauréats.

- 1. Maison Briket** - Architectes : Günter Domenig et Xavier Lagurue, de l'agence XLGD
- 2. Maison T+T** - Architectes : Nicole Roux-Loupiac et Jean-Philippe Loupiac, Atelier 13
- 3. Villa Patio** - Architectes : Xavier Bouffart et Jean-Luc Leclercq, de l'agence Quatr'A
- 4. Maison 1/2/3** - Architectes : Jocelyne Duvert et Nathalie Hebert, Atelier D+H



- 5. Maison Sari** - Architecte : Yann Brunel, Atelier Eponyme
- 6. Maison Dom'inno** - Architectes : Francis Landron et Dominique Tessier, de l'agence Dominique Tessier

L'opération ligne Amarante sera d'abord lancée sur quatre départements : l'Eure et Loir, le Loiret, la Somme et l'Oise. Des constructeurs locaux (Ponthieu Construction, Entreprise Dermigny, Rudy Willig Architectes, Gilles Peigney Maîtrise d'oeuvre, Louis Lesage

Construction) proposeront à leur clientèle les maisons d'architectes, en mettant en avant l'originalité esthétique (formes, flexibilité) et la démarche environnementale (matériaux, économie d'énergie). De manière unanime, ils ont déclaré souhaiter « sortir des maisons individuelles traditionnelles en parpaings et enduits ».

3 Trophées de l'Aménagement 2006

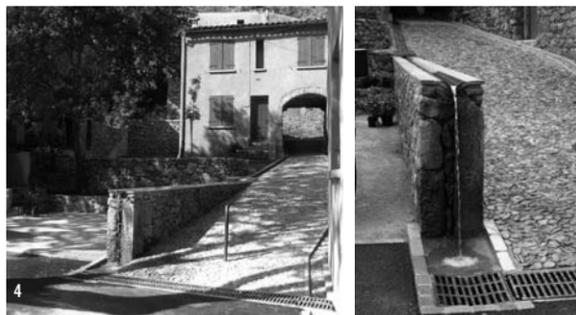
Organisé par le Groupe Moniteur avec l'appui de l'Association des maires de France, le Palmarès 2006 des Trophées de l'aménagement urbain a été remis par Dominique Perben, Ministre de l'Équipement.

L'objectif de ces Trophées est de valoriser, auprès du public le plus large possible, les réalisations exemplaires qui font aimer la ville : composition urbaine, aménagement d'un espace public, réalisation d'un ensemble bâti harmonieux, etc...

Cette année, le jury a choisi de distinguer trois villes et un village.

Les quatre lauréats sont :

Catégorie de communes de plus de 50 000 habitants



Saint-Denis est lauréate pour la requalification des espaces extérieurs du quartier d'habitat social Floréal-Saussaie-Courtille avec un travail remarquable sur le modèle du sol, la végétalisation, l'utilisation des eaux pluviales et l'intégration d'aires de jeux et de sport.

Catégorie de communes de 10 000 à 50 000 habitants

Melun a été récompensée pour sa politique de revitalisation de l'ancien quartier de l'île Saint-Etienne, avec un traitement soigné des espaces publics en bords de Seine qui ouvrent la ville sur le fleuve.

Catégorie de communes de moins de 10 000 habitants

Nyons a été distinguée pour l'aménagement sobre d'une place en centre ancien, avec une gestion « dynamique » du stationnement automobile.

Prix spécial du jury

Enfin, le petit village de Termes (56 habitants mais 20 000 visiteurs l'été) a reçu un prix spécial du jury pour l'attention apportée jusque dans les détails au traitement de ses espaces publics.

4 Palmarès des Pyramides d'Or 2006

Organisée par la Fédération des promoteurs constructeurs (FPC), la troisième édition du concours des Pyramides d'Or s'est déroulée le 15 juin dernier à La Baule (44) à l'occasion du 36ème congrès de la fédération. Six projets ont été primés.

Destinés à promouvoir la qualité, le savoir faire et l'innovation, le concours des Pyramides d'Or permet de récompenser des programmes répondant à des critères de performance thermique, d'intégration environnementale, de durabilité et d'esthétisme.

Ce concours a ainsi pour objectif de distinguer le programme de construction de logements neufs – achevés depuis moins d'un an à la date du lancement du concours – réalisés en collectifs ou en individuels groupés ainsi que des opérations de bureaux réalisées par des promoteurs membres de la FPC à la date du lancement du concours. Les programmes présentés doivent se situer en France métropolitaine ou dans les départements d'Outre Mer (DOM).

Le jury national, présidé par Philippe Bouvard, a ainsi récompensé six programmes parmi les lauréats des concours régionaux.

La Pyramide d'Or : OCDL Groupe Giboire pour le programme « Port Saint Martin », Rennes (35) – Michel Kagan

La Pyramide de Vermeil du prix de l'Immobilier d'entreprise : Meunier Immobilier pour le programme « A4C France », Paris (75) – Olivier Clément Cacoub



La Pyramide de Vermeil du prix de l'Esthétisme immobilière : Nexity Apollonia pour le programme « Stains Le Parc – Ilonia », Stains (93) – Atelier Roland Castro/S. Denissof

La Pyramide de Vermeil du prix Vivrélec : Monne-Decroix pour le programme « Le Saint-Germain », Toulouse (31) – Michel Carrère

La Pyramide de Vermeil du prix de la Qualité de vie au naturel : Espacil Résidences pour le programme « Le Mozart », Vannes (56) – Cabinet Alinéa

La Pyramide de Vermeil du prix du Logement durable : Nexity George V pour le programme « Les allées de la Leyre » – Bondil & Farnier

5 Concours d'architecture Wilmotte

Ce concours, adressé aux étudiants et aux jeunes diplômés des écoles d'architecture européennes, avait pour thème l'extension du château Barrière à Périgueux, avec création d'un lieu d'accueil pour des expositions et des rencontres (surface de 500 à 600 m²).

Les deux premiers lauréats se verront offrir un voyage en Vénétie sur les traces de l'architecte italien Carlo Scarpa, ainsi que des bourses de 4.000 et 2.000 euros. Le troisième prix sera de 1.500 euros, ainsi qu'un abonnement à des revues d'architecture. Dix mentions ont par ailleurs été désignées et recevront l'abonnement à deux revues d'architecture.

Le jury a eu à examiner 172 projets et a attribué :



Premier Prix : Camille Lescouarch et Hélène Simonnet en 2^e cycle d'architecture à l'ENSAB de Rennes.

2^e Prix : Vassil Kaykov et Daniela Dimitrova, étudiants bulgares à l'École nationale supérieure de Paris Belleville et à l'École polytechnique fédérale de Lausanne.

3^e Prix : Barbara Durantini et Fabrizio Fiorentino, étudiants à l'Université de Rome «La Sapienza».

Mentions :

Vincent Barue et Julien Leroy (Paris) - David Berkvens et M. D'Hooche (Belgique) - Mathilde Berthelot et Claire Mathieu (Chambéry et Nantes) - Fanny Besse et Vincent Laureau (Sarlat) - Aurélien Coulange et Julie Heyde (Bordeaux) - Mathieu Fraboulet et Gaëlle Coutaudier (Carcy) - Guillaume Pitch et Alexis Bernardoff (Bures sur Yvette) - Viola Richard et Anja Naumann (Paris) - Charlotte Schoepen (Lyon) - Charlotte Siwiorek (Rennes).

6 Les Rubans du Patrimoine 2006 – 12^e édition

Ce concours est organisé chaque année par la Fédération Française du Bâtiment, L'association des Maires de France, Dexia Crédit Local et la Fondation du Patrimoine. Il permet de récompenser les

initiatives locales en faveur de l'amélioration du cadre de vie et de promouvoir les opérations ayant favorisé l'entretien, la réhabilitation et la valorisation du patrimoine bâti.

Le jury Midi-Pyrénées a décerné plusieurs Prix et a souhaité proposer le dossier relatif à la restauration du lavoir communal de Labarthe-Blays (dans le Tarn) au jury national, lavoir original à trois bassins dont la source jaillit de la roche.

Le Prix National au titre des communes de moins de 3 500 habitants a été attribué à cette commune.

7 Palmarès des Trophées Archizinc

Le trophée Archizinc a pour objectif de « récompenser les plus belles réalisations tant pour leur qualité architecturale, leur intégration dans l'environnement que pour la valorisation du matériau zinc, à travers des applications nouvelles et pertinentes ». Et ce, avec les



produits de VM Zinc. Pour cette deuxième édition, le trophée distinguait quatre catégories de bâtiment : habitat individuel, habitat collectif, équipement public et lieux d'entreprises.

LAURÉATS : Grand prix du jury : Lieu d'entreprise et habitat individuel : Bureau à Gand (Belgique) / Architectes : Alaukas Arunas & Eeckels Arnaud

Catégorie Equipement public : Lauréat : Ecole privée à Waterloo (Canada) / Architecte : Trevor Davies / **Mention 1 :** gare à Athènes (Grèce) / Architecte : Nikos Gortsios / **Mention 2 :** site archéologique à Burgos (Espagne) / Architectes : M. Alvarez/builla & M. Ibanez / **Mention 3 Salle des fêtes à Marcy-L'Etoile (France)** / Architecte : Nicolas Guillot

Catégorie Lieux d'entreprise : Lauréat : Centre logistique à Vicence (Italie) / Architecte : Silvia Dainese / **Mention 1 :** Chai à Barolo (Italie) / Architecte : Paolo Della-Piana / **Mention 2 :** Bureaux et show-room à Herford (Allemagne) / Architecte : Dirk Stanczus

Catégorie Habitat individuel : Lauréat avec mention spéciale Environnement : Maison à Santander (Espagne) / Architecte : Pablo Oriol Salgado / **Mention :** Résidence à Foxground (Australie) / Architecte : Rita Qasabian

Catégorie Habitat collectif : Lauréat : Immeuble à New York (Etats-Unis) / Architecte : Jonathan Mallie / **Mention 1 :** Appartements à Merksplas (Belgique) / Architecte : Edith Wouters / **Mention 2 :** Appartements à Glebe Harbour (Australie) / Architecte : Robert Pradolin

Prix Tradition Lieu d'entreprise : Entrepôt à Gand (Belgique) / Architecte Romain Berteloot

PHOTOS :

1 & 2 MUSÉE DE LA PRÉHISTOIRE EN CORÉE

1^{er} Prix : Nicolas Desmazières

3 MAISON T + T

Architectes : Atelier 13 (Nicole Roux Loupiac et Jean-Philippe Loupiac)

4 PRIX SPÉCIAL DU JURY : VILLAGE DE TERMES

Architectes : Sarl Urbane (31) en association avec Mathieu Courtiade (11)

5 MONNÉ-DECROIX POUR LE PROGRAMME « LE SAINT-GERMAIN » À TOULOUSE.

Architecte : Michel Carrère

6 PHOTO N°1 : Camille Lescouarch et Hélène Simonnet / **PHOTO N°2 :** Vassil Kaykov et Daniela Dimitrova / **PHOTO N°3 :** Barbara Durantini et Fabrizio Fiorentino

7 LES RUBANS DU PATRIMOINE 2006

Restauration du lavoir communal de Labarthe-Blays dans le Tarn

ACTUALITÉS

CONSULTATIONS

1 Prix AMO 2006



Trophée Aurélie Bourgeois

Architecture et lieux de travail

L'association **Architecture et Maîtres d'Ouvrage** souhaite souligner l'importance des rôles respectifs et de la qualité du dialogue du maître d'ouvrage et de l'architecte dans le processus, qu'ils doivent mener conjointement, d'élaboration des projets de construction.

Le Prix A.M.O. architecture et lieux de travail est décerné pour récompenser le maître d'ouvrage et l'architecte d'une réalisation remarquable par sa qualité architecturale.

Par "lieu de travail", AMO entend toute construction ou réhabilitation, quelle que soit son échelle, où s'exerce en permanence une activité administrative, commerciale, industrielle ou de service.

Par "qualité architecturale", AMO entend l'aptitude à être :

_conforme aux besoins exprimés par une programmation préalable définissant avec précision les contraintes et exigences sociales, urbanistiques, fonctionnelles et économiques de l'opération et notamment celles relatives au travail ;

_sanctionnée favorablement par les occupants au niveau de l'usage et de l'exploitation des espaces de vie et de travail ;

_créatrice d'une relation pertinente et d'un dialogue avec son paysage ;

_inscrite dans les enjeux de développement durable ;

_tout en répondant aux légitimes "aspirations de l'esprit et de la sensibilité" à bénéficier du "plaisir" même de la découverte d'une oeuvre architecturale (André Hermant).

Sont concernées par le Prix A.M.O. 2006, les opérations en construction neuve ou en réhabilitation, achevées **après le 1^{er} janvier 2003**, abritant des activités administratives, commerciales, industrielles ou de service dans des locaux de travail (entrepôts et locaux à usage mixte).

Un trophée sera attribué par le jury au maître d'ouvrage et à l'architecte de l'opération lauréate. - A.M.O. s'engage à assurer la promotion de l'opération primée par tous moyens qu'elle pourra mettre en oeuvre. Il est notamment prévu :

_une manifestation publique de remise du Prix A.M.O. avec présentation de l'opération lauréate de l'opération ayant reçu la mention spéciale et des autres opérations distinguées.

_l'envoi de communiqués de presse relatifs à l'opération lauréate, à l'opération ayant reçu la mention spéciale et aux autres opérations distinguées, aux principaux quotidiens et hebdomadaires de la presse nationale et régionale et aux supports de la presse professionnelle et économique.

_la publication dans une revue d'architecture d'un cahier spécial consacré principalement à l'opération primée, à l'opération ayant reçu la mention spéciale et à leurs auteurs avec mise à disposition de "tirés à part" à l'équipe lauréate.

Renseignements - Inscriptions : Architecture et Maîtres d'Ouvrage

Christiane Mugnier / Prix AMO 2006 : Architecture et Lieux de travail

c/o METL - La Grande Arche - Pilier Sud / 92055 Paris la Défense cedex 04

Tél. : 01 40 81 23 69 ou 01 40 81 23 71 - Fax : 01 40 81 25 51

Courriel : info@amo.asso.fr

Règlement complet à se procurer auprès du Croamp au 05 34 31 26 66

2 Concours d'idées international pour l'implantation du nouveau Palais de Justice de Paris (Zac Paris Rive Gauche)

Projet essentiel à la modernisation de la justice de la capitale, notamment, le nouveau Palais de justice de Paris fait l'objet depuis plusieurs années de nombreuses études par les pouvoirs publics. C'est dans ce cadre qu'un concours d'idées est lancé pour la conception d'un Palais de Justice, un projet architectural ambitieux et valorisant pour la capitale.

Les résultats de ce concours d'idées donneront lieu à une très large valorisation (expositions, publications, etc.). Ils permettront d'ouvrir le débat et d'arrêter les orientations architecturales et urbaines les plus pertinentes pour le projet. Organisé par l'EPPJP, maître d'ouvrage, ce concours ouvert d'idées international vise à définir les modalités d'implantation du nouveau Palais de Justice de Paris accueillant le Tribunal de Grande Instance sur le site de Tolbiac-Halle Freyssinet (ZAC Paris Rive Gauche).

Le concours est organisé selon 2 catégories (lots) :

_Professionnels de l'architecture et de l'urbanisme,

_Etudiants en architecture (inscrits en 3ème cycle).

Pour la catégorie «professionnels», le candidat pourra se présenter seul ou en groupement, le mandataire sera forcément l'architecte.

Prix et mentions :

Le jury attribuera des primes pour chacune des catégories (lots) :

_trois primes d'un montant chacune de 40.000 euros HT par projet pour la catégorie des professionnels de l'architecture et de l'urbanisme,

_cinq primes d'un montant chacune de 10.000 euros HT par projet pour la catégorie des étudiants en architecture.

Par ailleurs, le jury se réserve la possibilité de décerner des mentions spéciales selon les mérites particuliers de quelques projets. Ces projets mentionnés ne donneront pas lieu à l'attribution de prime.

Calendrier :

Lancement du concours : 4 juillet 2006 / **Date limite des questions** : 18 septembre 2006

/ **Réception des documents** : le 16/10/2006 à 17h00, heure de Paris

Le dossier est consultable et téléchargeable uniquement sur le site Internet :

www.competitionparisjustice.com

3 Séminaire Robert Auzelle

Concours international arturbain.fr 2007

Le Concours international arturbain.fr 2007 propose de redécouvrir, de repenser et de recréer la place publique dans son environnement urbain (centre ville, ensemble pavillonnaire, grand ensemble d'habitations collectives, centres bourgs, villages ...). L'équipe pluridisciplinaire encadrée par un enseignant co-responsable avec deux ou trois étudiants devra indiquer en quoi la proposition apporte : «qualité architecturale, qualité de la vie sociale et respect de l'environnement».

Le concours est ouvert à tous les enseignants et étudiants inscrits en 4^e et 5^e année de Master, notamment les Erasmus/Socrates, de l'Université et des écoles d'art, d'ingénieur, d'architecture, de paysage, d'urbanisme... L'équipe pluridisciplinaire comprend un enseignant et deux ou trois étudiants relevant d'au moins deux disciplines distinctes. Chaque étudiant ne peut participer qu'à une seule équipe ; en cas d'abandon d'un étudiant, l'équipe est autorisée à rendre le concours en mentionnant cette défection. Chaque enseignant peut coordonner plusieurs équipes.

Le Prix international d'Art urbain est attribué au projet qui obtient la meilleure note au classement général (1.500 euros). Les trois 'mentions' (500 euros) pour la «qualité architecturale», «qualité de la vie sociale», et «respect de l'environnement» sont attribuées aux projets qui ont respectivement obtenu les meilleures notes dans chacun des trois critères. D'autres dotations locales ou internationales peuvent être attribuées en accord avec le Séminaire Robert Auzelle.

La clôture des inscriptions par courriel est fixée au **30 novembre 2006** et celle des envois des projets sur CD-ROM au Séminaire Robert Auzelle au **15 février 2007**.

Pour plus d'informations : S.R.A. Grande Arche - 92055 Paris La Défense Cédex

Tél. : 01.40.81.62.96 - Email : arturbain@i-carre.net - Web : www.arturbain.fr

3 Cimbéton - 8^e session / Thème «Bétons, Matière d'Architecture : Une maison initiatives».

Ce concours s'adresse à tous les étudiants des écoles d'architectures françaises inscrits en 2^e et 3^e cycle, aux étudiants inscrits en DEA, aux architectes ayant passé leur diplôme entre septembre 2005 et décembre 2006, ainsi qu'aux étudiants des écoles d'ingénieurs.

C'est dans la perspective du développement de la participation active des habitants à la valorisation sociale de leur quartier que se place ce concours : imaginer un nouvel équipement collectif qui permette aux habitants de donner corps à leurs projets, qu'il s'agisse de projet professionnel ou associatif, de loisir, de soutien scolaire ou de solidarités intergénérationnelles et/ou interculturelles. Les participants soumettront un projet d'édifice conçu comme une pépinière d'initiatives pouvant évoluer en fonction des intérêts des acteurs locaux. La maison n'aura pas de programme en soi, puisqu'il devra émaner des propositions des habitants, à condition de conserver sa mixité sur le plan fonctionnel, mêlant travail, loisir et social. Les candidats choisiront un lieu, parmi les trois qui leur seront proposés, pour implanter leur projet. Le jury examinera les projets selon quatre critères : la pertinence par rapport au thème, les qualités d'usage du projet, la pertinence des solutions techniques, et les qualités plastiques et formelles du projet.

Une attention particulière sera portée sur la qualité technique des projets d'architecture, de façon à encourager la formation d'équipes mixtes architectes / ingénieurs. Les projets lauréats recevront une récompense. Ils seront également exposés à l'occasion de manifestations organisées par ou avec le concours de Cimbéton et seront cités et présentés dans différentes publications.

Ouverture des inscriptions : du 10 octobre 2006 au 31 décembre 2006.

Pour plus d'informations : Email : concours@cimbeton.net

Web : <http://www.infociments.fr/>

Publications

ARCHITECTURES CONTEMPORAINES ET MONUMENTS HISTORIQUES



par Dominique Rouillard

L'auteur, reformule la question du rapport entre la conservation et la création en la confrontant à l'histoire de l'architecture mondiale. Outre l'essai théorique, riche d'illustrations parfois surprenantes, le livre offre une seconde section : un guide qui répertorie les monuments historiques de France ayant fait l'objet d'une intervention contemporaine depuis 1980.

Coût : 85 euros

Editions Le Moniteur. En librairie

« MIES VAN DER ROHE. MUR, COLONNE, INTERFÉRENCES »



par Paolo Amaldi

Après une analyse de la lotion «d'espace continu et fluide», attribué à l'architecture de Mies Van der Rohe, l'auteur propose une anthologie de textes parus depuis 1970 et une nouvelle exploration de la question de l'espace chez Mies Van der Rohe.

Coût : 23 euros

Edition inFolio. En librairie

« AAABCÉDAIRE D'URBANITÉ »



par Lionel Blaisse

Cet ouvrage est consacré au travail d'Anthony Béchu qui http://www.bati-index.com/redaction_images/5269/zoom/01.jpg expérimente – en les renouvelant au quotidien – quelques grands principes urbains emprunts de respect des cultures, de l'environnement naturel et patrimonial, de mixité sociale et programmatique. Ce livre en inventorie quelques-uns illustrés par cinquante-six opérations choisies.

Coût : 25 euros

Editions Archives d'Architecture Moderne. En librairie

« MAISONS VIVANTES »



par Véronique Villemin

Après avoir dressé un historique des années 1960 à nos jours, l'auteur a interrogé concepteurs et constructeurs sur leur démarche. Ces hommes et femmes, de nationalités différentes, parcourent le vaste champ des pratiques prospectives et des différents espaces habitables biomorphiques et géomorphiques, en interaction totale avec le milieu dans lequel ils évoluent.

Premier ouvrage sur le sujet, Maisons vivantes est extrêmement documenté : plus de 300 illustrations, photographies, dessins, croquis ou maquettes, étayent les projets et les réalisations d'une soixantaine de ces habitats, construits en France et à l'étranger.

Coût : 39 euros

Editions Alternatives. En librairie

EXPOSITION

DESIDERATA DESIGN, des objets désignés

Jusqu'au 17 septembre 2006, galerie Sainte Catherine - Rodez

Organisée par la Mission Départementale de la Culture, organisme associé au Conseil Général de l'Aveyron, avec la participation de la Boutique Cactus et du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement de l'Aveyron, l'exposition propose une relecture des rapports entre arts appliqués versus arts plastiques et pose la question de l'art utilitaire et de la notion d'œuvre d'art. Par le biais de collections particulières et de maisons prestigieuses (Alessi, Flos, Kartel, Cassina), des pièces maîtresses de grands designers sont mises à l'honneur, autour de ce désir d'objets. L'exposition est composée en 3 parties : «Architecture et design, des années vingt aux années cinquante» à travers les meubles de Le Corbusier, Mies van der Rohe et Eames, une présentation d'objets édités par la maison Alessi (Verner Panton, Philippe Starck ...) et des peintures de Michel Cure qui accompagnent l'installation.



“Architecture et Design des années vingt aux années cinquante”

Avec la participation du CAUE de l'Aveyron

A travers les bouleversements qui déterminent la période d'entre-deux guerres jusqu'à la reconstruction, le mouvement moderne a profondément marqué un changement radical dans la façon d'envisager l'espace et le mobilier. La révolution industrielle, engagée au siècle précédent, a entraîné dans les villes un afflux de populations qu'il faut loger et équiper dignement et à coût réduit. A travers différents courants, de l'Allemagne à la Finlande, une forte ambition sociale et artistique animera les architectes de la modernité tels Le Corbusier ou Alvar Aalto. Des logements petits nécessitent de repenser le mobilier. Le concept d'un mobilier léger, empilable, facile à déplacer, qui organise l'espace aura été une réponse qui influence encore profondément notre espace, notre mobilier. Pour la première fois le métal, le verre seront employés dans la conception du mobilier et de l'architecture quotidienne. Les chaises Barcelona de Mies van der Rohe, conçues pour le Pavillon Allemand de l'Exposition Universelle de Barcelone en 1929 témoignent de cette démarche. Les chaises à coque en plastique de Eames sont les ancêtres des chaises de nos salles des fêtes. La cuisine-bar de Charlotte Perriand, ses bibliothèques modulables, sont devenues l'ordinaire de nos appartements.

L'Esprit Nouveau : Le Corbusier-Jeanerret-Perriand

Cette revue fondée par Le Corbusier en 1922 défend un programme pour l'équipement de l'habitat : « ...des casiers, des chaises, des tables ; Désencombrer l'espace intérieur de toutes armoires, buffets, consoles ... au profit du strict minimum (tables, chaises, fauteuils), se focaliser sur des casiers de rangement, incorporés à l'architecture en servant de partition sur des espaces ouverts. » Il faut se souvenir du contexte historique d'alors. S'il porte en germe les prémices du renouveau, le XIX^e siècle est aussi une époque où domine un style historiciste. La conception de l'objet comme de l'architecture est séparée de sa forme : d'un côté l'on conçoit techniquement, de l'autre l'on rajoute un style ; c'est le triomphe du pastiche et de l'éclectisme. Charlotte Perriand associée dès 1927 à Le Corbusier et Pierre Jeanneret est chargée de l'équipement du logis. Sa création part des gestes pratiques, au quotidien. L'invention de la cuisine-bar, placée au centre de la vie commune, permet à la fois de rationaliser l'espace, d'économiser les tâches ménagères des femmes et de partager la vie familiale.

Les meubles métalliques du Bauhaus

Le Bauhaus, cette école, fondée par Walter Gropius en Allemagne dans les années vingt fut le creuset de l'architecture moderne. L'enseignement, révolutionnaire, est basé sur une pratique commune des arts et des enseignements techniques. Paul Klee, Wassily Kandinsky seront enseignants au Bauhaus. De la conception d'objets ménagers, des meubles à l'architecture, il s'agissait de créer les objets et espaces adaptés à une nouvelle époque. S'adapter à la fabrication industrielle pour produire en série sera le leitmotiv du mouvement moderne. Pour la première fois le métal, le verre seront employés dans la conception du mobilier et de l'architecture quotidienne. Les chaises Barcelona de Mies van der Rohe, conçues pour le Pavillon Allemand de l'Exposition Universelle de Barcelone en 1929 témoignent de cette démarche.



1 Charlotte Perriand / Perspective au pochoir de l'appartement-atelier de la place Saint-Sulpice 1927

© Arch. Ch.Perriand/Adagp Paris 2006

2 Mies van der Rohe / Pavillon Allemand Exposition universelle de Barcelone 1929

Photographie C.A.U.E de l'Aveyron / © Mies van der Rohe/ Adagp Paris 2006

Pour accompagner l'exposition le C.A.U.E. de l'Aveyron a réalisé une publication : «Architecture et Design : 1850-1920-1950», collection le rayon vert

Composé de 65 pages cet ouvrage propose une promenade architecturale à travers la présentation des meubles Le Corbusier-Jeanerret-Perriand, Mallet-Stevens, Mies van der Rohe, Marcel Breuer, Alvar Aalto, Charles et Ray Eames, Eero Saarinen, Harry Bertoia.

Renseignements / CAUE de l'Aveyron Tél.: 05 65 68 66 45 / mail : caue12@wanadoo.fr / Mission Départementale de la Culture / Galerie Sainte Catherine 35 rue Sainte Catherine à Rodez / Entrée libre du mardi au samedi de 13h00 à 18h00 / Tél. : 05 65 46 69 63

_ALVARO SIZA

Pavillons et musées, 1993-2005



Une leçon d'architecture

L'architecture est *au-delà* de sa représentation. Elle est expérience. Expérience de la matière, de l'ombre et de la lumière, expérience du temps et de l'espace, mesure de soi au monde, continuité et discontinuité, seuils, passages, ouvertures.

Une exposition d'architecture ne permet pas de faire l'expérience de l'œuvre.

Mais en en faisant la description, elle nous en révèle la construction, elle nous invite à en saisir, autant qu'il nous est possible, les fondements et la pensée à l'origine...

C'est particulièrement le cas de celle-ci, magnifique, qui réunit, croquis, plans, maquettes et photographies de sept œuvres construites d'Alvaro Siza.

Guidé par une mise en espace qui joue subtilement sur les correspondances, notre regard s'y aigüise.

Passant d'une image à un plan, d'une maquette à un croquis, il s'attache et s'exerce à mettre en relation espaces intérieurs et volumes, tracés et jeux des surfaces, pour opérer finalement sa propre re-construction.

La photographie nous y révèle l'évidente nécessité de ce qui nous apparaissait anecdotique ou éventuellement superflu sur la maquette, les plans, la succession des espaces extérieurs et intérieurs... Topographie, parcours, lumières : la raison d'être des formes se fait alors plus précise. Compréhension plus intime de l'architecture.

Par cet effort de re-construction, nous prenons également ici, d'un coup, la pleine mesure de cet *écart* entre représentation et œuvre, entre la représentation d'une pensée et d'un objet à penser et l'objet lui-même, et par là même du «saut» que, pour le combler, l'architecte doit opérer, lui qui est condamné à penser un objet sans le réaliser ou plutôt, à le penser d'abord et à le réaliser ensuite.

Car paradoxalement, mieux ces croquis, maquettes, plans, photographies nous décrivent l'œuvre, plus ils nous disent aussi

qu'elle reste bien au-delà de l'image qu'ils nous en donnent. Croquis et maquettes peuvent être magnifiques, ils ne sont pas l'œuvre.

De façon lumineuse, ils nous apparaissent ici pour ce qu'ils sont : des outils de conception et de représentation d'une œuvre, d'une œuvre qui nous apparaît d'une «nature supérieure», non seulement parce qu'elle seule existe réellement, «en matière», non seulement parce qu'elle seule est inondée de lumière, non seulement parce qu'elle seule est habitable et habitée, mais aussi parce qu'indéniablement c'est en elle que toute la pensée de l'architecte trouve son aboutissement, que c'est vers elle que tendent tous ses efforts...

Cette architecture n'est pas réductible à quelques idées ou concepts simples, à quelques belles images ou quelques prouesses formelles, dont maquettes et croquis donneraient la clé. Attention apportée aux détails (des espaces), à la maîtrise de cette lumière, complexité des espaces pour accueillir chaque usage — Siza : «je suis un fonctionnaliste» — tout nous parle d'une architecture dont l'ambition première est d'être le lieu où se déploie la vie, d'être habitée.

Evidences.

Mais n'est-ce pas justement d'avoir perdu la mesure de cet écart, pour confondre confusément parfois l'objet et les outils de la conception, pour se borner à «l'expression» de quelque «concept», que certaines architectures nous apparaissent aujourd'hui aussi désincarnées qu'une maquette de carton ou une image informatique ? Combien d'architectures qui ne se révèlent finalement que de simples et pâles copies des images qui les avaient précédées, qui restent finalement bien *en deçà* ?

On a beaucoup écrit sur l'architecture de Siza. Sur la simplicité de ses moyens, sa rigueur, sa sobriété. Sa simple complexité. Sur la façon dont elle s'enracine dans un site (spatial et social) et le transfigure, tisse des relations nouvelles entre les choses et les lieux. On a évoqué sa «mesure». Sa «naturalité». Son hospitalité.

On tentera alors de discerner ce qui se cache derrière tous ces mots, d'en percer les secrets : travail de la lumière et opacité, jeux des surfaces, fragmentation des espaces et «promenade architecturale», intériorité, mouvements ascendants, inscription dans la topographie...

On se souviendra aussi des propres paroles de Siza : « je crois que chaque projet a une vocation, a une demande interne, qui va au-delà de la volonté de l'architecte ».

Et chacun, néophyte ou architecte, en tirera alors ses propres leçons d'architecture.

Et y verra une invitation à en faire l'expérience, dès que possible. Car le mystère demeure.

Pierre-Etienne Faure, Commissaire adjoint de l'exposition.

Commissaire de l'exposition : Carlos Castanheira.

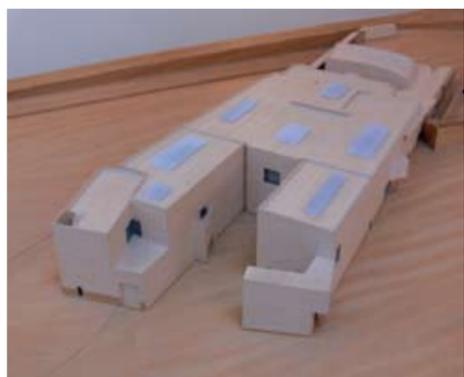
L'exposition présente 7 réalisations récentes de musées et espaces d'exposition à l'aide de maquettes, dessins, plans et photographies issues de l'atelier d'Alvaro Siza à Porto. Le Musée Galicien d'Art Contemporain de Saint Jacques de Compostelle (1988-1993), le Pavillon Portugais de l'Expo 98 à Lisbonne (1995-1998), le Musée d'Art Contemporain de Serralves de Porto (1991-1999), la Maison Van Middelen – Oudenburg en Belgique (1995-2001), le Pavillon Portugais de l'Expo 2000 à Hanovre (1999-2000), le Pavillon Serpentine à Londres (2005), la Fondation Iberê Camargo à Porto Alegre (1998-2006).

Alvaro Siza - Pavillons et musées, 1993-2005

Exposition présentée par l'A.E.R.A., le C.A.U.E. 31 et la Maison de l'Architecture de Midi-Pyrénées / Centre Méridional de l'Architecture et de la Ville / 5, rue Saint Pantaléon à Toulouse / Jusqu'au 23 septembre 2006. Du lundi au samedi de 13h00 à 19h00. Entrée libre / Visites accompagnées par des étudiants en architecture les mardi, jeudi et samedi à 17h00. / Tél. : 05 61 23 30 49 - <http://cmav.free.fr>



Photos 1 & 2 : © Sophie Vochré / 3 à 6 : © Daniel Estévez



> **Architecte-urbaniste, Alvaro Siza Vieira est né en 1933 à Matosinhos au Portugal.**

Il étudie l'architecture à l'École Supérieure des Beaux-Arts Porto et obtient son diplôme en 1955. Sa carrière, d'une admirable cohérence, est ponctuée de nombreuses distinctions internationales dont le Pritzker Prize en 1992, considéré comme le prix Nobel de l'Architecture, le prix Wolf, en 2001, dans la catégorie « Art », le Lion d'or à la biennale d'Architecture de Venise en 2002, et le Grand Prix Spécial du jury, lors du Grand Prix de l'urbanisme à Paris en 2005. De renommée internationale, il enseigne depuis 1976 à l'École d'Architecture de Porto et donne des conférences dans le monde entier.

CONFERENCE

« Devenir de l'architecture moderne en Inde »

Par Balkrishna Doshi, architecte
Mardi 26 septembre à 20h30
Salle du Sénéchal,
17 rue de Rémusat, Toulouse.
Organisation : l'AERA et le CAUE31

Blakrishna Doshi est né à Pune (Maharashtra, Inde) en 1927. En 1947, il rejoint le Sir JJ College of Architecture à Bombay, en 1951 il se rend à Londres pour poursuivre ses études. Il assiste au congrès des CIAM à Hoddesdon où est évoqué le projet de Le Corbusier à Chandigarh et rejoint l'atelier de Le Corbusier pour travailler sur les projets indiens: la Haute Cour, le palais du Gouverneur, la villa Shodan. De 1954 à 1957, il supervise les travaux de Le Corbusier à Chandigarh et à Ahmedabad, où il fonde son agence en 1956. En 1962, Doshi reçoit Louis Kahn à Ahmedabad pour répondre à la commande d'un nouveau campus : l'Indian Institute of Management. La même année, il fonde l'École d'Architecture d'Ahmedabad. En 1978, il fonde le Vaastu Shilpa Foundation pour la recherche et l'étude sur le patrimoine environnemental, urbain et vernaculaire du Gujarat. En 1996, il reçoit le prix Aga Khan pour un projet de logements dans l'Aryana.

EXPOSITION

ANATOPIES les lieux décalés

Jusqu'au 29 octobre 2006

Cimaise et Portique, centre départemental d'art contemporain, Albi et Castres

Cette exposition présentée en deux lieux, marque l'ouverture de la nouvelle configuration du Centre Départemental d'art contemporain Cimaise et Portique. A Albi, l'ancien moulin propose la production de quatre artistes : Benoît Broisat, Laurent Pernel, Santiago Reyes et Sébastien Taillefer tandis que l'Hôtel bourgeois du XVII^e à Castres présente une monographie de Jordi Colomer.



Anatopies met en avant des oeuvres issues d'une approche des lieux urbains, des architectures, des modes de vie et de pensée dont la réalité est contaminée par la fiction, l'utopie, l'usage quotidien, la dimension du récit, le déplacement ou la superposition des points de vue, le décalage spatial ou temporel.

La ville, question de société qui cristallise aujourd'hui de nombreuses opinions, médias, inquiétudes et réalités, est le fil conducteur de la sélection des artistes. Cette exposition n'est pas pour autant une exposition à thème. Elle a pris forme et sens par les propositions de chaque artiste. La liberté, caractéristique forte de leurs pratiques et de leur démarche, est également mise en œuvre dans le processus d'élaboration de l'exposition.

La ville est depuis quelques années un sujet de prédilection des artistes tout comme des médias, elle semble être le lieu par excellence des projections idéologiques et de la vérité du réel qui constitue notre monde actuel. Elle est la plupart du temps présentée sous ses aspects obscurs et inquiétants. Elle est désignée comme le lieu de tous les dangers et de toutes les peurs, de la solitude et de la sauvagerie, de la violence économique et sociale. Les artistes regroupés à Albi et à Castres s'intéressent au contraire à la ville dans sa dynamique et sa tension stimulante. La ville engendre la diversité, l'autonomie individuelle et la possibilité de contaminer la réalité par la fiction, l'imaginaire, le déplacement ou la superposition des points de vue, le décalage spatial ou temporel.

La ville ici contient toutes les villes, elle contient l'ici et l'ailleurs, elle est un espace de rencontres et de projections mentales individuelles. Elle est chaotique, colorée, cultivée, ordinaire, rêvée, expérimentée, en mouvement permanent, à l'image des propositions artistiques qu'elle a suscitées.

Jackie-Ruth Meyer.

Directrice

Le travail de Jordi Colomer s'épanouit pour beaucoup dans les productions de vidéos. L'œuvre de cet artiste espagnol, architecte de formation, revendique d'être une œuvre de sculpture, y compris dans ses vidéos. Parmi les problématiques qu'il développe depuis vingt ans figurent, comme en étendard, la question de la représentation et le rapport entre l'architecture et son image : l'artiste incite à regarder la ville comme un ensemble en perpétuelle évolution et non comme un plan figé.

La force de l'œuvre de Jordi Colomer vient de ce qu'elle traite du réel en prenant comme forme la fiction. Une fiction à partir de laquelle tout devient possible.

Pour l'Hôtel de Viviers, Jordi Colomer présente plusieurs pièces dont un film réalisé à La Havane. Une installation faite de trois projections. Des plans fixes sur une vingtaine de cinémas de La Havane laissent apparaître un patrimoine unique au monde et captent par la même occasion des petites histoires en tous genres, attentives au quotidien dans ce qu'il porte d'indications sociologiques, psychologiques et philosophiques, mais aussi dans ses dérapages, ses incongruités ou ses évidences trop oubliées...

Ce film est présenté, pour la première fois, à Castres

Jordi Colomer, Né à Barcelone en 1962

Possédant une formation en histoire de l'art et en architecture, l'artiste Colomer aborde souvent la question de savoir comment l'urbanisme influence le comportement humain. Ce faisant, il explore l'omniprésence du modernisme dans l'environnement urbain en même temps qu'il en critique les défauts. Son œuvre trahit en bonne partie ses préoccupations théoriques; ainsi, on peut voir dans ses premières sculptures une forme de déconstruction du constructivisme. Colomer y introduit également un élément humain et une préoccupation pour le récit et la fiction.

Source : www.jordicolomer.com

Autres œuvres présentées :

Les villes, 2002

No Future, 2006

(produite pour la Biennale d'art contemporain du Havre)

Un crime, 2004

PHOTOS: 1 cinécito, La Habana, 2006 © Jordi Colomer

2 cinécito, la Habana, 2006 © Jordi Colomer

3 Santiago Reyes - Nature mortes, 2006 / Exposition à Albi / Crédit photo : Marc Boyer

4 Benoît Broisat - Imaginary Landscapes 3 / Exposition à Albi



FORMATION

PRISE EN COMPTE DE TOUS LES HANDICAPS

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 « Égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » est promulguée depuis maintenant un an et demi. Outre qu'elle introduit une notion essentielle par la prise en compte de tous les handicaps (sensoriels, physiques, mentaux, cognitifs, ainsi que les troubles de la santé invalidants), elle instaure des obligations pour les maîtres d'ouvrage, les collectivités et les services publics et s'articule autour de 7 principes fondamentaux qui peuvent être résumés comme suit :

- 1 Garantir l'accessibilité aux nouveaux aménagements et la continuité de la chaîne de déplacement / 2 Programmer l'amélioration de l'ensemble du patrimoine / 3 Rendre obligatoire la concertation.
- 4 Conditionner les aides publiques aux résultats d'accessibilité / 5 Attester d'une qualité d'usage en fin de réalisation / 6 Mettre en place un accompagnement humain / 7 Mettre en place une information de qualité.

Le cadre bâti est concerné au premier chef par ces objectifs, un décret et 2 arrêtés (17 mai 2006) fixent les modalités pratiques de l'application des directives et prescriptions obligatoires pour les ERP et les constructions à caractère résidentiel. D'autres arrêtés sont en cours de préparation qui viseront à intégrer l'ensemble du cadre bâti dans le champ du nouveau dispositif.

Ce dispositif s'installe progressivement dans la durée et un échéancier est d'ores et déjà fixé pour l'ensemble des actions à mener. Il peut être résumé comme suit :

Les dates clefs à retenir :

12/02/2005	01/01/2006	01/01/2007	01/01/2008	12/02/2008	01/01/2010	01/01/2011	01/01/2015
Création des commissions d'accessibilité dans les communes de 5 000 habitants et plus	Une maison pour les personnes handicapées, à vocation de guichet unique pour les démarches administratives, créée dans chaque département	Les Permis de construire (ERP + logement) délivrés après cette date devront respecter les prescriptions techniques et réglementaires de la loi	1 Extension des obligations d'accessibilité aux terrasses et balcons des logements neufs 2 Possibilité de dépôt de plaintes en cas d'obstacle à la libre circulation des personnes à mobilité réduite	Publication du schéma directeur de mise en accessibilité des services de transports, mise en place des services de substitution pour les réseaux demeurant inaccessibles	Obligation de prévoir des équipements sanitaires transformables dans les logements neufs	Diagnostic d'accessibilité des ERP (de la 1ère à la 4ème catégorie) consultable par les usagers. Les services publics dans les préfectures deviennent accessibles	Adaptation des services de transports terrestres, des logements, et des ERP antérieurs à 2007 (sauf dérogation)

Une formation sur ce dispositif est nécessaire auprès de l'ensemble des acteurs de la construction.

La Direction Régionale de l'Équipement en partenariat avec le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes, organisera des formations à partir du 1er trimestre 2007 dans chaque département de la Région Midi Pyrénées. Le calendrier de ces rencontres vous sera communiqué très rapidement. Des invitations individuelles vous seront transmises ultérieurement.

Jocelyne Blaser, Chargée du Pôle modernisation des entreprises

Nota : cette formation peut rentrer dans le cadre des 20 h annuelles de formation pour les salariés -Voir loi n°2004-391 du 4 mai 2004-

FORMATIONS PROPOSÉES PAR LE PÔLE RÉGIONAL DE FORMATION MIDI-PYRÉNÉES

1 Dématérialisation des procédures d'appels d'offres

CONTEXTE ET MOTIFS

Depuis le 1er janvier 2005 et pour les procédures formalisées, il n'est plus possible de refuser des réponses sous forme électronique. A terme, c'est toute la chaîne des appels d'offres qui sera dématérialisée et les projets de directives européennes vont également dans ce sens. De plus en plus de maîtres d'ouvrage publient leurs dossiers de consultation sous forme électronique ce qui est fort apprécié des entreprises. Les réponses sous forme électronique sont encore peu nombreuses car les entreprises n'ont aucune obligation de répondre sous cette forme et parce que certains freins doivent être levés.

OBJECTIFS

_Former les professionnels à la réponse aux appels d'offres sous forme électronique

_Les préparer à répondre aux demandes d'assistance de la maîtrise d'ouvrage en matière de préparation de dossiers de consultation des entreprises sous forme électronique

_Les initier aux nouvelles technologies et à de nouvelles pratiques relatives à l'échange de documents et au travail collaboratif

PUBLIC

Architectes, agents et cadres des collectivités territoriales intervenant dans le domaine de l'architecture.

CONTENU

_Stage de formation découpé en quatre séquences sur quatre demi-journées : Les bases juridiques et techniques / Exercices pratiques / Échanges de documents et services de gestion de projet / Introduction aux IFC, l'alternative aux échanges de fichiers de plans (IFC désigne un standard International pour l'échange d'information dans la construction).

INTERVENANT

Bernard Ferriès, Docteur de troisième cycle.

Maître assistant associé en informatique à l'École d'Architecture de Toulouse

DURÉE

Deux jours, soit 14 heures de formation

Vendredi 3 novembre 2006 / Samedi 4 novembre 2006

INSCRIPTION - RENSEIGNEMENTS

Prix de la formation : 350 euros net de taxes

Attention : préinscription obligatoire à l'adresse internet ci-dessous : annie.montovany@toulouse.archi.fr ou par téléphone, Annie Montovany, 05 62 11 50 63

LIEU DE FORMATION

(CIFCA). Siège : École Nationale Supérieure d'Architecture de Toulouse, 83 rue Aristide Maillol BP 10629 - 31106 Toulouse Cedex 1
Fiche à votre disposition sur www.archi.fr ou à demander au CROAMP. Tél : 05 34 31 26 66

Fax : 05 34 31 26 69 - Mail : croa.midi-pyrenees@wanadoo.fr

2 Programmation architecturale

Ce stage se propose d'aborder la programmation architecturale. La programmation urbaine ayant des préoccupations qui ne font pas appel aux mêmes techniques et aux mêmes savoirs sera abordée dans un autre stage.

OBJECTIFS

Cette formation propose l'apprentissage des principes et des techniques élémentaires de la programmation, soit pour éclairer un choix de diversification professionnelle pour les architectes, soit pour faire connaître la programmation, la démystifier auprès des élus et responsables de collectivités locales et leur présenter un outil de planification avec son mode d'emploi.

La programmation a pour objet de recenser auprès du donneur d'ordres ses besoins réels, de les classer, de les analyser, d'en saisir l'importance, de détecter les antagonismes, d'éclairer le maître de l'ouvrage sur les conséquences de ses choix, de préserver l'avenir, d'attirer son attention sur des aspects dont il pourrait n'avoir pas immédiatement conscience (environnementaux, urbains, architecturaux, pratiques, symboliques, fonctionnels, stratégiques, réglementaires, financiers, économiques, etc.).

CONTENU ET DÉMARCHE

Apports théoriques :

Ce stage se propose de mettre en commun, entre praticiens et utilisateurs, les principaux éléments de méthodologie :

Démarrage, documentation, enquêtes, pré-programme, scénarios, présentation du pré-programme, validation / Programme, description détaillée des ensembles fonctionnels, prescriptions techniques, prescriptions réglementaires, dossier de site, fiches descriptives, présentation du programme, validation... / Constitution du dossier de consultation des concepteurs, avec assistance au maître de l'ouvrage pour les suites données à l'opération.

Le but est de poser correctement un énoncé du problème pour que les concepteurs puissent lui donner les réponses les plus appropriées.

Les principaux types de programmation :

La programmation par enquête, la plus courante, qui recense auprès des utilisateurs actuels les éléments du programme futur / La programmation en aveugle qui permet de définir ou de vérifier des objectifs par le savoir propre du programmiste.

Études de cas :

Analyse : Les méthodologies appliquées / La progression de l'étude / Les documents recueillis, les documents remis au maître de l'ouvrage / Le calcul des honoraires de programmation.

Études méthodologiques : Réhabilitation / réutilisation / rénovation / Extension / Restructuration / Regroupement de services / Réorganisation de services / Un exemple de cas menant à un changement de stratégie / Un mot sur les études de définition.

Deux études de cas détaillées en présence du maître de l'ouvrage et de l'architecte : Une Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs / Un gymnase avec un centre de loisirs sans hébergement.

Documents de stage : Grilles méthodologiques, tables de calcul honoraires, bibliographie, etc. ...

INTERVENANTS

Jean Nouvel, programmiste, architecte DPLG, Directeur du Centre Interprofessionnel de Formation Continue de l'Architecture et du cadre de vie (CIFCA), chargé de mission près le Pôle de compétence, Expert près la Cour d'Appel de Toulouse, Président Honoraire du Conseil de l'Ordre des Architectes. Quinze années de pratique dans la programmation.

Pour les études de cas : **Maître Sudre**, Conseiller Régional, Président du Comité de Pilotage pour la construction de l'École Nationale Supérieure Agronomique de Toulouse (ENSAT) / **Séquences**, architectes, concepteurs de l'EnsAT.

Dominique Coquard, Maire de Villeneuve-Tolosane, Maître de l'ouvrage pour la construction d'un gymnase avec Centre de Loisirs

FORMATION

Sans Hébergement (CLSH) / **Joseph Almudever**, Architecte DPLG, Président honoraire de l'Ordre des Architectes, concepteur du gymnase et du CLSH.

PUBLIC ET DÉBOUCHÉS

Élus, techniciens des collectivités, architectes, maîtres d'œuvre, maîtres d'ouvrage.

Diversification professionnelle / Conseil à la maîtrise d'ouvrage

DURÉE ET DATES

Deux jours, soit 14 heures de formation :

Vendredi 24 novembre 2006 / Samedi 25 novembre 2006

INSCRIPTION - RENSEIGNEMENTS

Prix de la formation : 290 euros net de taxes

Attention : préinscription obligatoire à l'adresse internet ci-dessous : annie.montovany@toulouse.archi.fr ou par téléphone : Annie Montovany. Tél : 05 62 11 50 63

LIEU DE FORMATION

(CIFCA). Siège : École Nationale Supérieure d'Architecture de Toulouse, 83 rue Aristide Maillol BP 10629 - 31106 Toulouse Cedex 1

Fiche à votre disposition sur www.archis.fr

ou à demander au CROAMP. Tél : 05 34 31 26 66

Fax : 05 34 31 26 69 - Mail : croa.midi-pyrenees@wanadoo.fr

3 Aménagement et patrimoine

Le stage a pour but de faire partager aux différents acteurs, une culture commune comprenant, outre les savoir-faire, une bonne définition des

objectifs et des méthodes accompagnés par une culture des lieux.

La connaissance des différents champs professionnels des métiers du patrimoine contribue à cette culture. Le développement des technologies prend en compte l'évolution du marché en matière de restauration et de réhabilitation. Il importe d'en maîtriser les effets et les évolutions. Tous ces apports spécifiques concourent à satisfaire la demande de qualité réclamée aussi bien des maîtres d'ouvrage publics que privés.

OBJECTIFS

Permettre aux participants d'intégrer dans leur compétence professionnelle les éléments techniques, financiers, réglementaires et juridiques du champ patrimonial et les conditions de leur mise en œuvre / Fournir des outils d'analyse sur le patrimoine vernaculaire, afin de mettre en valeur les éléments patrimoniaux du bâti ancien dans les projets / Maîtriser la connaissance des structures et des organisations du champ de l'entretien, de la réhabilitation, comme de la restauration / Inventorier les dispositifs qui contribuent au développement local et touristique des territoires afin de permettre aux architectes d'y prendre leur place / Pratiquer les diagnostics d'ouvrage et de lieux pour permettre une conception adaptée, à partir de visites d'ouvrages exécutées ou en exécution / Développer la restitution des diagnostics d'état des lieux ou d'ouvrages dans le respect des prescriptions patrimoniales.

PUBLIC

Architectes et ingénieurs salariés ou libéraux, personnels des collectivités locales et territoriales, responsables élus ou associatifs.

DURÉE

12 jours, à partir du 15 décembre 2006.

OBJECTIFS

Connaissance de la branche patrimoine, des différentes doctrines et de la logique des acteurs / Méthode de diagnostic des lieux et des ouvrages (étude de cas) / Connaissance des techniques anciennes de construction / Méthode de traitement des désordres et techniques d'exécution / Visites d'ouvrages et analyse des conditions d'exécution.

INTERVENANTS

Jean-Louis Paulet, Directeur du CAUE 32, Architecte du Patrimoine / Michel Peron, Architecte du Patrimoine / Michel Jones, ANAH / Richard Simonnet, Institut de la Pierre / Philippe Delbos, Architecte Conseiller au CAUE 32 / Guy Causse, Menuisier-Ebéniste / Bertrand Ducourau, DRAC Midi-Pyrénées, Conservation Monuments Historiques / Gérard Vives, Enduits en terre / Bruno Sirven, Arbre et Paysage 32 / Jean-Michel Nybelen, Métiers du toit / Michelle Dares, Maître Verrier / Odile Barrau, Peinture décorative / Bernard Manibe, Enduits traditionnels / Christian Dupiet, Charpentier

LIEU DE FORMATION

CAUE du Gers : 29 Chemin du Baron, 32000 Auch

INSCRIPTION - RENSEIGNEMENTS

Prix de la formation : 325 euros (frais de dossier et d'inscription)

Renseignements : CAUE du Gers / Jean-Louis Paulet - Tél. 05 62 05 01 57 / Dominique Vidal Gotti : Tél. 05 62 05 75 34 (le matin) - domividal@wanadoo.fr / Fiche à votre disposition sur www.archis.fr ou à demander au CROAMP - Tél. : 05 34 31 26 66 - Fax : 05 34 31 26 69 - Mail : croa.midi-pyrenees@wanadoo.fr

ACTU DE L'USAMP

REVALORISATION DU SMIC

Au 1^{er} juillet 2006, le Smic est revalorisé : **8,27 euros / heure** soit **1 254,28 euros / mois** sur la base de 35 heures.

INDEMNISATION CHÔMAGE DES CONJOINTS SALARIÉS

Le conjoint, qui participe effectivement à l'exercice de la profession, peut avoir le statut de salarié. Il bénéficie alors de l'ensemble des prestations du régime salarié (indemnités journalières en cas de maladie, de maternité, d'accident du travail...).

En cas de licenciement, il peut prétendre aux allocations chômage et également bénéficier des mesures applicables aux demandeurs d'emploi.

Néanmoins, l'Assedic vérifie très strictement au cas par cas l'existence d'un lien de subordination entre le chef d'entreprise et son conjoint ; notamment l'existence d'un contrat de travail assorti d'une juste rémunération et la non immixtion du conjoint dans la gestion de l'entreprise.

Par conséquent, dans une réponse ministérielle du 3 janvier 2006 (JOAN Q. n°72185), le ministre en charge des PME recommande aux chefs d'entreprises d'interroger leur caisse Assedic dès l'embauche du conjoint salarié, afin de se faire préciser si, compte tenu du cas particulier que constitue chaque relation contractuelle, le conjoint salarié pourra ou non être éligible à l'assurance chômage.

COMPENSATIONS SALARIALES DES RTT SOUMISES À COTISATIONS SOCIALES

Une circulaire Urssaf (n°2006-063) du 21 avril 2006 (disponible à l'adresse http://www.urssaf.fr/images/ref_lc2006-063.pdf) précise l'application de la nouvelle rédaction de l'article L. 242-1, alinéa 1, du Code de la sécurité sociale tel que complété par l'article 14 de la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2006 : « La compensation salariale d'une perte de rémunération induite par une mesure de réduction du temps de travail est également considérée comme une rémunération, qu'elle prenne la forme, notamment, d'un complément différentiel de salaire ou d'une hausse du taux de salaire horaire ». Ce texte a été adopté pour faire échec à une jurisprudence de la Cour de cassation qui dans un arrêt du 20 janvier 2004, avait décidé que les sommes versées aux salariés en application d'un accord d'entreprise conclu au titre de la loi Robien, destinées à compenser la perte de rémunérations induite par la réduction du temps de travail, avaient le caractère de dommages intérêts exclus de l'assiette des cotisations. Les compensations salariales versées à compter du 1^{er} janvier 2006 dans le cadre d'accords collectifs réduisant la durée du travail depuis le 1^{er} octobre 1996, sont désormais assujetties à cotisations de sécurité sociale mais également aux autres prélèvements dont l'assiette est alignée sur celle des cotisations de sécurité sociale. Il en est de même en ce qui concerne la CSG et la CRDS, et ce quel qu'ait été le cadre dans lequel les dits accords ont été conclus (Lois « Robien » ; « Aubry 1 ou 2 »).

COLLABORATEURS DES ENTREPRISES D'ARCHITECTURE FORMATION CONTINUE

L'arrêté du 29 mai 2006 portant extension de l'avenant 1 bis à l'accord du 20 janvier 2005 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des salariés des entreprises d'architecture a été publié au Journal officiel du 9 juin 2006.

Le texte de l'avenant, disponible sur www.architectes.org prévoit :

« A titre transitoire, pendant la période de mise en place des certificats de qualification professionnelle (CQP) prévus dans l'accord de branche du 20 janvier 2005 à l'article 1.4, que les équivalences diplômantes suivantes constituent les priorités de substitution de la branche professionnelle :

« Formations diplômantes en alternance et de niveau IV de l'éducation nationale : BT collaborateur d'architecture, bac pro secrétariat, dans les régions pour lesquelles il n'existera pas d'offre de formation au titre de la formation de secrétariat interprofessionnel option entreprises d'architecture en cours d'expérimentation par l'OPCA PL.

« Formations diplômantes en alternance de niveau 3 : BTS design d'espace et BTS économie de la construction.

« L'obligation pour l'entreprise d'accueil de nommer un tuteur ayant reçu une formation de tutorat d'une durée minimum de 2 jours. Le tuteur peut être le responsable de l'entreprise ou un collaborateur confirmé dans les domaines disciplinaires de la formation suivie par le jeune.

Attention : dans les entreprises de moins de 10 salariés, le nombre de stagiaires suivant simultanément cette formation est limitée à un stagiaire.

DROIT DES ASSURÉS À L'INFORMATION SUR LEUR RETRAITE

DÉCRET N°2006-708 DU 19 JUIN 2006

La loi Fillon du 21 août 2003 a instauré le droit individuel des assurés à l'information sur leur retraite. Deux décrets viennent de fixer le contenu, les modalités et le calendrier d'envoi des documents (relevé de situation individuelle et estimation indicative globale) qui seront adressés aux assurés. Ces décrets mettent aussi en place une période de transition jusqu'à la généralisation de ce droit en 2010.

Les outils pour une estimation précise des pensions :

« Le relevé de situation individuelle qui retrace les droits à pension constitués auprès des régimes de retraite obligatoire.

« L'estimation indicative globale pour les seniors qui pourront ainsi évaluer précisément leurs montants de retraite.

« Un outil de simulation M@rel qui permet à chaque assuré, quel que soit son âge, d'avoir une idée de sa future retraite en fonction de ses revenus.

« Le site internet du GIP Info Retraite www.info-retraite.fr. Au second semestre 2007, le relevé de situation individuelle bénéficiera aux assurés de 50 ans et plus et l'estimation individuelle globale aux assurés de 58 ans. Un groupement d'intérêt public, le GIP Info Retraite, assurera la coordination des 38 régimes de retraite obligatoire et des régimes complémentaires.

RÉGLEMENTATION

__SÉCURITÉ RISQUES D'INCENDIE ET DE PANIQUE DANS LES PARCS DE STATIONNEMENT COUVERT

ARRÊTÉ DU 9 MAI 2006

Cet arrêté complète par un chapitre 6 (dans le livre 4) le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les lieux recevant du public.

Il fixe les prescriptions applicables aux parkings couverts pouvant accueillir plus de 10 véhicules. Le poids total autorisé en charge de chaque véhicule admis ne doit pas dépasser 3,5 tonnes. Il exclut de son champ d'application les parcs de stationnement couverts liés exclusivement à un bâtiment d'habitation et à un bâtiment relevant du Code du Travail.

Ces prescriptions sont applicables au 1^{er} juillet 2006 pour les parkings pouvant recevoir plus de 100 véhicules et au 8 juillet pour les autres parcs

__LUTTE CONTRE LE SATURNISME

ARTICLES R.1334-1 À R.1334-13 DU CODE LA SANTÉ MODIFIÉS PAR LE DÉCRET N°2006-474 ET ARRÊTÉS DU 25 AVRIL 2006

La nouvelle politique de lutte contre les risques d'exposition au plomb peut entrer en vigueur grâce à la publication des textes réglementaires pris pour son application. La loi du 9 août relative à la politique de santé publique qui a renforcé le dispositif de lutte contre le saturnisme, a entendu privilégier la recherche des sources d'exposition au plomb et non plus uniquement celle des risques d'accessibilité au plomb. A cette fin, elle a institué le constat de risque d'exposition au plomb destiné à se substituer à l'état des risques d'accessibilité (ERAP). Celui-ci s'applique désormais sur l'ensemble du territoire national et non plus seulement dans des zones à risque délimitées par le préfet. Ce dispositif est entré en vigueur avec la parution du décret n° 2006-474 et de 4 arrêtés en date du 25 avril 2006, modifiant les articles R. 1334-1 à R. 1334-13 du code de la santé publique et portant également sur :

__les conditions de réalisation du diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures qui peut être prescrit en cas de dépistage de saturnisme infantile,

__l'élaboration du constat de risque d'exposition au plomb (CREP),

__le contrôle des travaux réalisés pour supprimer tous risques d'intoxication des mineurs par le plomb,

__la nature des travaux effectués sur les parties communes d'un immeuble collectif d'habitation qui nécessitent l'établissement d'un CREP.

Pour plus d'infos sur la validité des ERAP en cours, le CREP, demander la note au Conseil Régional de l'Ordre au 05 34 31 26 66.

APPROBATION DES COMPTES DES EURL ET SARL À ASSOCIÉ UNIQUE

ARTICLE L. 223-31 DU CODE DE COMMERCE MODIFIÉ PAR L'ARTICLE 34 DE LA LOI N°2005-882 DU 2 AOÛT 2005

A été ainsi supprimée, pour les EURL et les SARL à associé unique, l'approbation formelle des comptes annuels en assemblée générale, lorsque l'associé unique est seul gérant de la société. Dans ce cas, le dépôt au registre du commerce et des sociétés, dans le délai de six mois de la clôture de l'exercice, « du rapport de gestion, de l'inventaire et des comptes annuels, dûment signés, vaut approbation des comptes ». L'associé unique s'engage ainsi par une écriture publique sur leur régularité et leur sincérité. Le Ministre en charge des PME vient dans une réponse ministérielle du 21 février 2006 (JOAN Q. n°84028), de préciser que l'obligation de tenue du registre des décisions a été, et doit être maintenue, en particulier par souci de cohérence avec l'obligation de registre pour les SARL à associé unique inscrite dans la directive européenne n°89/667 du 21 décembre 1989. Dans la pratique, cette obligation de registre n'est que peu contraignante pour les petites sociétés simples, pour lesquelles les mentions obligatoires sont très limitées.

__PORTES AUTOMATIQUES DE GARAGES

DÉCRET N°2006-750 DU 27 JUIN 2006

Ce décret relatif à l'installation des portes automatique de garage dans les bâtiments modifie les articles R.125-3-1, R.125-3-2 et R.125-4 du Code de la Construction et de l'Habitation : aire de débattement correctement éclairée et marquage au sol ; porte devant pouvoir être manœuvrée de l'extérieur comme de l'intérieur...

Plus d'info sur : www.legifrance.gouv.fr

__PROTECTION CONTRE LES TERMITES ET AUTRES INSECTES XYLOPHAGES

DÉCRET N°2006-591 DU 23 MAI 2006

Ce décret crée les articles R.112-2, R.112-3 et R.112-4 au Code de la Construction et de l'Habitation. Il impose dans les bâtiments neufs comme lors d'interventions sur l'existant, d'utiliser pour les éléments de structure, des bois naturellement résistant aux insectes ou des bois ou matériaux dérivés dont la durabilité a été renforcée. Dans les départements où un arrêté préfectoral a été publié, une barrière de protection entre le sol et le bâtiment neuf devra être mise en œuvre.

Plus d'info sur : www.legifrance.gouv.fr

__DÉCHETS CONTENANT DE L'AMIANTE

ARRÊTÉ DU 26 FÉVRIER 2006

Cet arrêté modifie l'arrêté du 29 juillet 2005. Toutes les étapes de traitement des déchets dangereux contenant de l'amiante doivent dorénavant être mentionnées dans le nouveau formulaire CERFA, référencé sous le n°11861*02., et ce pour tenir compte de la nouvelle procédure de contrôle des déchets, instaurée par le décret n°2005-635 du 30 mai 2005. Ce bordereau est accompagné d'une notice explicative précisant, notamment, les différentes filières d'élimination à retenir en fonction de la nature du matériau. L'original de ce document doit suivre le déchet amianté depuis l'émetteur du bordereau jusqu'à l'installation de vitrification ou le site de stockage.

A vous procurer sur : www.ecologie.gouv.fr

TVA À 5,5 %

1 CHAMP D'APPLICATION

CGI, art. 257, 7°, 1, c, mod.

par L. fin. rect. 2005 2005-1720, 30 déc. 2005, art. 88, I

CGI, art. 279-0 bis, 2, mod.

par L. fin. rect. 2005 2005-1720,

30 déc. 2005, art. 88, II, 1°

Le secteur de la rénovation des logements d'habitation bénéficie encore pendant 5 ans (jusqu'au 31 décembre 2010) du taux réduit de TVA à 5,5%.

Afin de permettre aux entreprises et aux particuliers concernés d'apprécier au mieux leur situation, la loi de finances rectificative pour 2005 fixe des critères précis et objectifs destinés à clarifier la frontière entre les travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien portant sur des locaux d'habitation, éligibles au taux réduit de la TVA, et les travaux relevant du taux normal.

Seront désormais exclus du taux réduit de TVA, les travaux sur des immeubles existants qui consistent en une surélévation ou une remise à l'état neuf :

__soit de la majorité des fondations ;

__soit de la majorité des éléments hors fondations déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage (structures porteuses) ;

__soit de la majorité de la consistance des façades hors ravalement ;

__soit de l'ensemble des éléments de second oeuvre tels qu'énumérés par décret en Conseil d'État, dans une proportion fixée par ce décret qui ne peut être inférieure à la moitié pour chacun d'entre eux (planchers, huisseries extérieures, cloisons intérieures, installations sanitaires et de plomberie, installations électriques et système de chauffage).

En outre, le taux réduit ne s'appliquera pas non plus aux travaux réalisés sur une période de 2 ans au plus concourant à la production d'un immeuble neuf (telle que définie ci-dessus) ou à l'issue desquels la surface de plancher hors oeuvre nette des locaux existants (majorée, le cas échéant, des surfaces des bâtiments d'exploitations agricoles), est augmentée de plus de 10 %. Cette disposition a pour but d'éviter que des travaux soient divisés en plusieurs chan-

niers afin de les soumettre au taux réduit.

Pour mémoire

Les prestations de maîtrise d'œuvre relèvent du taux réduit de TVA dès lors qu'elles se rattachent à des travaux eux-mêmes éligibles aux taux réduit :

__Les travaux doivent porter sur des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de deux ans

__Ne sont concernés que les travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement, de réhabilitation et d'entretien, à l'exclusion des travaux de construction ou de reconstruction. Sont donc exclus les travaux qui concourent à la production ou à la livraison d'un immeuble neuf (au sens de l'article 257-7° du code général des impôts)

2 TRAVAUX DANS LES ÉTABLISSEMENTS ACCUEILLANT DES PERSONNES ÂGÉES ET DES PERSONNES HANDICAPÉES

Circulaire n° 2006-13 UHC /

IUH2 du 1^{er} mars 2006

Le Ministère de la Cohésion Sociale et du Logement a adressé aux Préfets et Directions Régionales et Départementales de l'Équipement, cette circulaire relative à la mise en œuvre de la politique de logement et à la programmation des financements aidés de l'État pour 2006. Elle autorise l'accès aux prêts locatifs sociaux pour les établissements sociaux et médico-sociaux hébergeant des personnes âgées dépendantes et des personnes handicapées.

L'obtention de ces prêts permettra à ces établissements de bénéficier d'un taux de TVA à 5,5% pour leurs travaux de rénovation. Par conséquent, un architecte qui se verrait confier une mission complète pour ces établissements pourrait appliquer une TVA à taux réduit sur ses honoraires.

Disponible sur : www.dguhc-logement.fr/infolog/circprog/circ_prog_2006.html

CODE DES MARCHES PUBLICS
DÉCRET N°2006-975 DU 1^{er} AOÛT 2006 ET CIRCULAIRE DU 3 AOÛT 2006
 A vous procurer sur le site internet : www.journal-officiel.gouv.fr

RETROUVEZ TOUTE L'ACTUALITÉ NATIONALE ET RÉGIONALE DE LA PROFESSION SUR LE SITE DE L'ORDRE www.architectes.org
 <[HTTP://WWW.ARCHITECTES.ORG](http://WWW.ARCHITECTES.ORG)>

Le journal de l'Architecture en Midi-Pyrénées Mensuel A l'initiative de la Maison de l'Architecture de Midi-Pyrénées

Edition : Maison de l'Architecture de Midi-Pyrénées - 45, rue Jacques Gamelin 31100 Toulouse / tél. 05 61 53 19 89 fax : 05 34 31 26 69 - Dépôt légal à parution / **N° commission paritaire :** 1204T 8 2517 / **Directeur de la publication :** Jean-Manuel Puig / **Directeur de l'information :** Philippe Vigneu / **Rédacteur en chef :** Jean-Manuel Puig / **Secrétaire de rédaction :** Pierre-Louis Taillandier / **Comité de rédaction :** Nathalie Bruyère, Thierry Chabbert, Marylène Kerlovéou, Dominique Perset, Gérard Ringon, Gérard Tiné, Pierre-Edouard Verret. / **Informations Cahiers de l'Ordre :** Huguette Sié / **Coordination :** Aurélie Bayol. / **Graphisme :** Guillaume Chavanne, Emmanuelle Campdoras. / **Ont participé à ce numéro :** Sylvie Cure, Pierre-Etienne Faure, Jackie-Ruth Meyer. / **Impression :** SRI / **n° ISSN :** 1638 4776 / **Pour écrire dans Plan Libre :** contactez la Maison de l'Architecture de Midi-Pyrénées - 45 rue Jacques Gamelin 31100 Toulouse. tél. 05 61 53 19 89 - e-mail : ma-mp@wanadoo.fr / La rédaction n'est pas responsable des documents qui lui sont spontanément remis. Avec le soutien du ministère de la Culture et de la Communication / DRAC Midi-Pyrénées, de la Région Midi-Pyrénées, de la mairie de Toulouse et du Club des partenaires de la Maison de l'Architecture : ARES Midi-Pyrénées, BPB placo, comptoir seigneurie gauthier, imerys T.C, lafarge, oddos buro, pilkington, technal, voltex.

_RÉSULTATS



Type	Opération	Maître d'ouvrage	Equipes retenues	Equipes lauréates
CE 4	Construction d'un institut de rééducation à la Tour du Crieu d'une capacité de 30 places (20 lits d'internat + 10 places en demi-pension) complété d'un SESSAD de 8 places (12)	UGECAM Languedoc-Roussillon / Midi-Pyrénées	1 Selarl d'architecture BCP Architectes 2 Scp Espagno - Milani 3 Scp Boyer-Gibaud & Percheron & Assus (34)	Scp Espagno - Milani
AAO	Projet de restructuration urbaine du site de Combarel, centre ville de la commune de Rodez (12)	Communauté d'Agglomération du Grand Rodez		Bruno Fortier / Sarl Droit de Cité Architectes / Technip SA
CE 3	Construction d'un bâtiment central sur le site de Purpan à Toulouse (31)	Centre Hospitalier Universitaire de Toulouse	1 AIA (75) / Scp Terlaud - Pirovano - Hurtevent / Cera / Beterem 2 Michel Beauvais (75) / Sarl d'architecture Vigneu - Zilio / Thales 3 Reichen - Robert & Associés (75) / Sarl LCR Architectes / Laurent Hirsch / Marc-Paul Zavagno / Oth 4 Aymeric Zublena (75) / Bernard Cabannes (75) / Sas Atelier d'Architecture Cardète - Huet / Technip TPS / Sérige	Aymeric Zublena (75) / Bernard Cabannes (75) / Sas Atelier d'Architecture Cardète - Huet / Technip TPS / Sérige
PA	Construction d'une salle polyvalente à Saint-Marcet (31)	Mairie de Saint-Marcet		Scp Fauré - Grau
PA	Aménagement du Centre de Loisirs, rue du Pigeonnier, à Beauzelle (31)	Mairie de Beauzelle		François Arcangéli / Alain Bayle / Valérie Noailles
PN 1 2	Conception et réalisation de l'extension en élévation des parkings des stations Argoulets et Balma Gramont de la ligne A du métro de Toulouse (31)	SMTC	1 Sarl Azéma Architectes / Michel Turbine (69) / Technip TPS 2 Dassonville & Dalmais (69) / Jean-Charles Demichel (69) / Claude Dordilly (69) / Coplan / CGB Concept 3 Scp Terlaud - Pirovano - Hurtevent / Betem / Befs / Addenda 4 Atlante Architectes (59) / Oth 4 Hubert & Roy Architectes (75) / Jérémie Harter / Pierre Duffau / Betom Ingénierie	Sarl Azéma Architectes / Michel Turbine (69) / Technip TPS
PA	Construction d'un atelier pédagogique au Lycée Agricole La Vinadié à Figeac (46)	Conseil Régional Midi-Pyrénées		Jean-François Casadepax-Soulet / Pierre Charras / Betom
AAO	Construction d'un établissement d'accueil foyer jeunes travailleurs à Cahors (46)	SA Hlm Interrégionale Polygone		Patrice Bosc / Michel Montal / Bet Les / Getec / Laneau
AOR	Construction d'un établissement médico-social public comprenant trois bâtiments à Lannemezan (65)	Centre Jean-Marie Larrieu		Pascal Servin / Odile Bernard-Servin / Maxime Quérol (66) / Pei / Setes / René Vernet
PA	Réhabilitation et restructuration de l'administration (bât "Château") au LEPA de Flamarens à Lavaur (81)	Conseil Régional Midi-Pyrénées		Fabrice Ginocchio / Sarl AR.TE.US / Beterem
PA	Construction d'une maison de l'enfance, base de loisirs des Etangs, à Saix (81)	Communauté de Communes du Sor et de l'Agout		Daniel Gaïani / Midi-Etudes
PN	Réhabilitation de 132 logements (2 à 16, rue Jean-de-La-Fontaine) à Castres (81)	OPMHLM Castres		Virginie Cabanes-Séguier / ETB
PN	Humanisation de la Maison de Retraite et du Foyer Logement de Rabastens (81)	Maison de Retraite de Rabastens		Sarl Atelier d'Architecture Raynal-Ruffat / Yves Loicq / Betem / Sotec

PA = procédure adaptée / PN = procédure négociée / CE = concours sur esquisse / CR = conception - réalisation / AOO = appel d'offres ouvert / AOR = appel d'offres restreint

EXPOSITION

> Paysages d'un nouveau quartier : La ZAC de Borderouge



Vue aérienne du quartier de Borderouge, Toulouse / ZAC Borderouge, Aménageur de la Zone : SETOMIP / Parc de la Maourine, Maître d'ouvrage : Mairie de Toulouse

**PROLONGÉE JUSQU'AU
28 SEPTEMBRE 2006 À L'ÎLOT 45
MAISON DE L'ARCHITECTURE
DE MIDI-PYRÉNÉES - TOULOUSE**

Visite commentée sur le site de Borderouge / le jeudi 21 septembre 2006
Présentation du projet du Muséum / le lundi 25 septembre 2006 à 18h30

Cette exposition, organisée par l'Association des Professionnels de l'Urbanisme (APUMP), la Fédération Française du Paysage (FFP), l'Ordre des Architectes et la Maison de l'Architecture de Midi-Pyrénées, présente les aménagements des espaces publics du **nouveau quartier de la ZAC Borderouge** à Toulouse, dont la conception a été confiée par la ville de Toulouse, Maîtrise d'ouvrage et son aménageur la SETOMIP, à des urbanistes, des architectes, des paysagistes, des plasticiens et des artistes.

L'îlot 45 - entrée libre du lundi au vendredi de 10h00 à 13h00 et de 14h00 à 18h00 / 45 rue Jacques Gamelin, 31100 Toulouse
Métro Fontaine Lestang / Renseignements - Inscription pour la visite : Maison de l'Architecture de Midi-Pyrénées - Tél. : 05 61 53 19 89



MAIRIE DE TOULOUSE

SETOMIP



Le club des partenaires de la Maison de l'Architecture :
ARES Midi-Pyrénées, BPB placo, comptoir seigneurie gauthier, imerysT.C, lafarge, oddos buro, pilkington, technal, voltex.

Artevia

Pour que la durabilité et la compétitivité de l'aménagement en béton vous séduisent, Lafarge a créé Artevia.

Lancée en 2005 par Lafarge, la nouvelle marque de bétons décoratifs, Artevia, a l'ambition de répondre aux attentes des donneurs d'ordre : Qualité du Béton, Qualité de la mise en œuvre, Diversité de finitions.



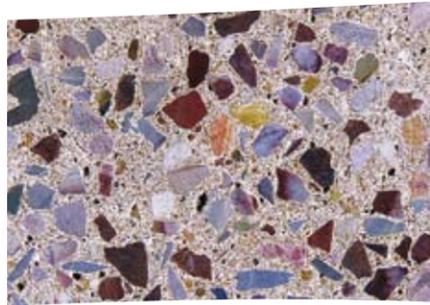
Qualité du Béton

Afin de répondre aux enjeux esthétiques et techniques, un grand soin a été apporté à la sélection des matières premières qui rentrent dans la composition des Artevia. D'autre part, grâce à la mise en place de procédures internes de suivi en laboratoire et à la production, Lafarge Bétons fait de sa marque Artevia, une garantie de qualité.



Qualité de Mise en œuvre

Parce que l'objectif de qualité ne peut être atteint que si l'industriel et le constructeur travaillent ensemble, Lafarge Bétons met en place un réseau agréé d'applicateurs de bétons décoratifs, le réseau Pro Artevia.



Diversité de finitions

Une large palette de finitions, permet à la marque Artevia de s'intégrer parfaitement dans l'environnement et de respecter le caractère régional. Ainsi, aménager en faisant preuve de créativité devient complètement naturel !

Béton Chantiers Toulouse, filiale Lafarge Bétons : partenaire de la Maison de l'Architecture de Midi-Pyrénées
Contacts: Isabelle Sutra - Tél.: 06 80 57 22 72 / Ludivine Carcenac : Tél.: 05 62 477 677 / www.lafarge-betons.com / www.creagos.com

LAFARGE
BETONS

PLAN LIBRE

Le journal de l'architecture en Midi-Pyrénées
1 an : 10 numéros



PLAN LIBRE

2€

LE JOURNAL DE L'ARCHITECTURE EN MIDI-PYRÉNÉES
REVUE DE LA MAISON DE L'ARCHITECTURE DE MIDI-PYRÉNÉES

PLAN LIBRE : 3 ANS, 30 NUMÉROS.



ABONNEZ-VOUS !

ABONNEMENT

Bulletin d'abonnement / Pour une durée de 1 an soit 10 numéros.

Nom : _____ Société : _____

Prénom : _____ Adresse : _____

Profession : _____ e-mail : _____

Professionnels : 20 € / Étudiants (joindre une copie de la carte d'étudiant) : 10 €

Bulletin à envoyer accompagner du règlement à : Plan libre / Maison de l'Architecture de Midi-Pyrénées, 45 rue Jacques Gamelin, 31100 Toulouse.

